



Bulletin d'informations municipales

Sturzelbronn



N°26
Novembre 2017



E d i t o d u m a i r e

Chères concitoyennes, chers concitoyens

L'année 2017 fut marquée par les élections présidentielles, législatives et en partie sénatoriales : le Président de la République, Emmanuel MACRON, issu d'un nouveau parti, La République en Marche (LREM), une nouvelle députée pour notre arrondissement, Nicole GRIES TRISSE, du même parti, et cinq sénateurs pour la Moselle, Christine HERZOG, Jean Louis MASSON, François GROSDIDIER, Jean-Marc TODESCHINI, Jean-Marie MIZZON.

Espérons que leurs décisions améliorent la vie de tous les jours de nos compatriotes.

Depuis le premier janvier 2017, le Syndicat des Communes est dissous et les deux communautés de communes, en l'occurrence la communauté des communes de ROHRBACH-lès-BITCHE et la communauté des communes du Pays de BITCHE, ont fusionné pour donner naissance à la nouvelle communauté des communes du Pays de BITCHE, composée de 46 communes et rassemblant ainsi 35 541 habitants.

Le plan local d'urbanisme intercommunal est lancé pour donner naissance à une carte d'urbanisme à l'échelle de l'intercommunalité, où chaque commune dessine, avec l'aide du bureau d'études PRAGMA, sa propre carte, en quadrillant le ban communal en différentes zones, notamment les zones constructibles. Vous serez toutes et tous associés à ce tracé lors de réunions publiques. Pour le moment, nous sommes encore à l'ébauche de ces différentes zones.

Malheureusement, le projet de la traversée du village ne débutera pas cette année, vu que la seule subvention notifiée est celle au titre des amendes de police pour un montant de 30 000€. La subvention au titre de la D.E.T.R. est repoussée pour 2018, le Conseil Départemental n'a pour le moment pas pris de décision.

Je tiens à remercier les associations qui œuvrent pour le village et qui, par les manifestations, font connaître le village par sa qualité d'accueil, son patrimoine et son côté touristique. N'oublions pas le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, qui, en accueillant l'Eurométropole de STRASBOURG sur notre commune dans le cadre de la filière bois et ses possibilités d'utilisation dans la construction, a contribué à faire connaître notre village par sa qualité paysagère, par ses ressources en bois et sa gestion de la forêt en mariant écologie et économie dans une réserve naturelle de la biosphère.

Noël approche à grands pas et donc nous verrons apparaître les couronnes de l'avent, les décorations des maisons, des sapins illuminés, l'illumination dans les rues, les yeux des enfants scintillant devant les vitrines des magasins et à nouveau le marché de Noël à la Bremendell, qui attire chaque année de nombreuses personnes. Avec l'ensemble du conseil municipal, je souhaite que Noël vous apporte aussi joie et cadeaux, illumination et scintillement.

Guillaume KRAUSE
Maire de STURZELBRONN



– S O M M A I R E –

Editorial du maire.....	p. 1
Délibérations	p. 3
Notre Commune.....	p. 16
Informations locales.....	p. 24
Parole libre.....	p. 29
Faune et flore locales	p. 30
Zoom sur.....	p. 32
Tous Eco-citoyens	p. 34
A vos photos.....	p. 38
Un brin d’histoire.....	p. 39
Sentiers et découvertes.....	p. 41

Directeur de la publication : Guillaume KRAUSE

Rédaction : Martine LINDAUER - Patrick BALVA - Philippe LOSTETTER

Comité de rédaction : Patrick BALVA – Jean-Paul LANDRE – Martine LINDAUER
Guillaume KRAUSE – Philippe LOSTETTER

Photos :

Couverture avant : automne 2017 – Photo Didier Behr

Couverture arrière : Photo collection M-A Schiff

MAIRIE DE STURZELBONN

5 rue de l'Abbaye 57230 STURZELBRONN

Téléphone : 03.72.29.01.51 / Fax : 03.72.29.32.70 email : mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

Horaires d'ouverture :

Mardi de 15h à 18h et Jeudi de 09h à 12h et 15h à 18h ou sur rdv

Permanences du maire : jeudi de 18h à 20h ou sur rdv

Permanences des adjoints : mardi de 18h à 20h et vendredi de 18h à 20h



Délibérations et compte-rendus du Conseil Municipal

Procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2017

Approbation du projet de requalification de la RD 35 dans la traversée du village

M. le Maire présente le projet retenu après maints contacts avec le maître d'œuvre. Il rappelle que dans l'avant-projet sommaire la requalification de la RD 35 dans la traversée du village était divisée en trois tranches :

- une tranche fixe : aménagement de voirie et assainissement eaux pluviales, et
- deux tranches conditionnelles : renouvellement de la conduite d'adduction en eau potable et mise en souterrain des réseaux secs.

Le Conseil municipal, après débat, décide:

- de réaliser les trois tranches qui consistent dans leurs grandes lignes, pour l'aménagement de la voirie, au rétrécissement de la chaussée, un plateau à l'entrée du village en venant de BITCHE, des feux tricolores de récompense à l'intersection avec la rue de l'Abbaye, un plateau au niveau du cimetière, des feux tricolores de récompense à l'intersection avec la rue du Muhlenbach, des trottoirs adaptés PMR, des emplacements de stationnement, des aménagements paysagers ;
à l'assainissement des eaux pluviales ;
au renouvellement de la conduite d'adduction en eau potable ;
à l'enfouissement des réseaux secs ;
- d'approuver le projet présenté par le maître d'œuvre MK Etudes

Plan de financement du projet de requalification de la RD 35 dans la traversée du village

Suite à la décision de réalisation du projet de requalification de la RD 35 dans la traversée du village, le Conseil municipal décide d'adopter le plan de financement suivant :

	Coût H.T.	Coût T.T.C.
Coût total du projet	777 000€	932 400€
Subvention Amendes de police	30 000€	30 000€
Subvention AMITer	373 500€	373 500€
Reste à charge de la Commune	373 500€	528 900€ Dont 300 000€ d'emprunt

Projets de Frank BRAGIGAND dans le cadre des projets de la ComCom : Musée de l'Ecole, Monument bûcheronnage

M. le Maire informe le Conseil municipal, que M. BRAGIGAND s'est présenté le 28 décembre à la Commune pour discuter de différents projets que pourraient avoir la Commune dans le cadre de peinture ou d'aménagement culturel. Après avoir visité les anciens locaux de l'Ecole et la place publique, il ressort que M. BRAGIGAND dans le cadre des subventions qui lui sont attribuées, un musée de l'Ecole pourrait être mis en place avec l'aide de bénévoles de la Commune. Sur la place publique, dans le cadre de la requalification de la traversée du village, vu que la Commune a un passé d'exploitation de la forêt dans le massif forestier de la Commune, qu'un monument sculpté représentant les différents outils pourrait être érigé. Le coût pour la Commune serait nul.

Le Conseil municipal, après débat, décide:

- d'approuver le projet présenté par M. BRAGIGAND,
- d'autoriser le Maire à signer tout acte pour réaliser le projet

Subvention au profit de M. LINDAUER Vincent et Stéphanie WEIGEL pour les enfants Mylène et Téo LINDAUER

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 21 octobre 2015, DCM 2015/045, il a été décidé soit d'adhérer à Planète Jeunes, soit de subventionner les parents à hauteur de 20%.

Le coût de l'adhésion étant plus important que le subventionnement des familles, il conviendrait donc de choisir la solution la moins onéreuse. Les enfants Mylène et Téo de la famille LINDAUER Vincent ont participé du 19 au 23 décembre 2016 aux animations proposées par Planète Jeunes de Baerenthal pour un montant total de 138,30€.

Le Conseil Municipal décide, d'accorder une subvention de 27,66€ soit 20% du coût de la prestation.

Procès-verbal de la réunion du 10 mars 2017

Compte administratif 2016 pour le service général et le service eaux

M. le 1^{er} Adjoint présente au Conseil Municipal le compte administratif 2016 du Maire pour le budget général et le budget Service des eaux.

➤ <u>Pour la Commune</u>	
Recettes de fonctionnement :	140 102,91€
Dépenses de fonctionnement :	103 515,51€
Résultat :	36 587,40€
Recettes d'investissement :	42 617,05€
Dépenses d'investissement :	66 173,17€
Résultat :	-23 556,12€
RAR Recettes :	19 648,00€
RAR Dépenses :	72 000,00€
➤ <u>Pour le Service des Eaux</u>	
Recettes de fonctionnement :	21 470,76€
Dépenses de fonctionnement :	22 831,59€
Résultat :	-1 360,83€
Recettes d'investissement :	15 062,32€
Dépenses d'investissement :	0,00€
Résultat :	15 062,32€
RAR Recettes :	0,00€
RAR Dépenses :	8 000,00€

Le Conseil Municipal, après avoir visualisé les présentations, approuve le compte administratif 2016. Le maire n'a pas participé au vote.

Compte de gestion du percepteur

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le compte de gestion du percepteur :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Comptable public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2016 pour le service général et le service eaux

a) Commune

Recettes de fonctionnement :	140 102,91€
Dépenses de fonctionnement :	103 515,51€
Résultat :	36 587,40€
Excédent de fonctionnement reporté :	244 834,28€
Excédent de fonctionnement total :	281 421,68€
Recettes d'investissement :	42 617,05€
Dépenses d'investissement :	66 173,17€
Résultat :	-23 556,12€
Excédent d'investissement reporté :	308 263,85€
Excédent d'investissement à reporter :	284 707,73€
RAR Recettes - Dépenses :	-52 352,00€
Excédent d'investissement total :	232 355,73€

Pas de besoin de financement pour la section d'investissement

b) Service des Eaux

Recettes de fonctionnement :	21 470,76€
Dépenses de fonctionnement :	22 831,59€
Résultat :	-1 360,83€
Excédent de fonctionnement reporté :	19 773,60€
Excédent de fonctionnement total :	18 412,77€
Recettes d'investissement :	15 062,32€
Dépenses d'investissement :	0,00€
Résultat :	15 062,32€
Excédent d'investissement reporté :	9 973,59€
Excédent d'investissement à reporter :	25 035,91€
RAR Recettes - Dépenses :	-8 000,00€
Excédent d'investissement total :	17 035,91€

Pas de besoin de financement pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que les deux sections d'investissement n'ont pas de besoin de financement, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Pour le budget 2017 de la Commune au compte R 002 la somme de **281 421,68€**
- Pour le budget 2017 Service des Eaux au compte R 002 la somme de **18 412,77€**

Orientation sur les projets que la Commune veut engager pendant le reste du mandat municipal

Monsieur le Maire présente,

- dans un premier temps les constantes financières de la Commune,
- dans un deuxième temps les projets qui devraient être réalisés pendant le reste du mandat municipal

Projection de projets jusqu'en 2020 :

	2017			2018	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Achat de terrains	10000,00	0,00	Lutte incendie	75000,00	
NTIC	10000,00	0,00	Etude Sturzelthal	25000,00	17000,00
Matériel et outillage	16000,00	0,00	Imprévus réseau	7500,00	
Eglise	8000,00	0,00	Travaux station d'eau	10000,00	
Espace cinéraire	30000,00	13600,00			
Vegetal Respekt	0,00	0,00			
Monument aux morts	14000,00	4000,00			
Traversée	950000,00	360000,00			
Total	1038000,00	377600,00	Total	117500,00	17000,00
CAF		37000,00	CAF		37000,00
Emprunts		300000,00	Emprunts	12000,00	
Solde d'exécution invest.		280000,00		0,00	166600
Solde d'exécution fonct.		210000,00			
Total	1038000,00	1204600,00	Total	129500,00	220600,00
Déficit/Bénéfice	0,00	166600,00	Déficit/Bénéfice	0,00	91100,00
	2019			2020	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Travaux station d'eau	30000,00	15000,00	Route de la Hardt	100000,00	30000,00
Imprévus réseau	7500,00		Travaux station d'eau	30000,00	15000,00
			Imprévus réseau	7500,00	
FCTVA		70000,00			30000,00
Total	37500,00	85000,00	Total	137500,00	75000,00
CAF		37000,00	CAF		37000,00
Emprunts	12000,00		Emprunts	12000,00	
	0,00	91100		0,00	163600
Total	49500,00	213100,00	Total	149500,00	275600,00
Déficit/Bénéfice	0,00	163600,00	Déficit/Bénéfice	0,00	126100,00

Subvention pour voyage scolaire au profit de Victoire LARDET, fille de Mme Christine GRASSER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Victoire LARDET, fille de Mme Christine GRASSER, fréquente le Lycée « Le Corbusier » à ILLKIRCH-GRAFFEN-STADEN. Le lycée a proposé à tous les élèves inscrits en Terminale STD2A, une sortie pédagogique le 6 et 7 avril 2017 sur une journée dans le cadre de la diversité des créations des domaines du design et de ses multiples applications à la Biennale internationale du design à ST ETIENNE.

La participation des familles est de 100 € par élève.

Compte tenu que la Commune a toujours versé ces dernières années une subvention de 20%, plafonnée à 100€, pour les élèves de STURZELBRONN qui participent à un voyage ou une sortie pédagogique, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 20 € soit 20% du coût du voyage prévisionnel.

Subvention pour voyage scolaire au profit de Gaëlle TRAUTMANN, fille de M. et Mme Luc TRAUTMANN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Gaëlle TRAUTMANN, fille de M. et Mme Luc TRAUTMANN, fréquente le Lycée Teyssier de BITCHE. Les professeurs du lycée organisent un séjour en Italie (Sienne – Florence – Pise – San Gimignano – Rome) du 12 mars au 17 mars 2017 ayant un objectif pédagogique et culturel favorisant l'accès à la culture pour tous, l'acquisition de la mobilité ou l'apprentissage des langues étrangères

La participation des familles est de 330 € par élève.

Compte tenu que la Commune a toujours versé ces dernières années une subvention de 20%, plafonnée à 100€, pour les élèves de STURZELBRONN qui participent à un voyage ou une sortie pédagogique, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 66 € soit 20% du coût du voyage prévisionnel.

Demande de subvention de l'Association pour la Prévention routière

L'association Prévention Routière, vu l'augmentation du nombre de tués sur les routes les trois dernières années, mais aussi spécifiquement pour l'année 2016 une augmentation du nombre des blessés et accidents corporels, souhaite continuer à développer des actions de prévention des conduites addictives et à risques pour l'ensemble des usagers de la route. Elle souhaite également poursuivre l'ensemble des actions de sensibilisation au profit de l'ensemble des usagers du réseau routier mais surtout continuer à éduquer encore et toujours les plus jeunes et les plus vulnérables, pour les initier au partage de la route dans le cadre d'une approche responsable. Pour cela, elle sollicite une aide financière auprès de la Commune de STURZELBRONN pour poursuivre les actions de prévention.

Le Conseil Municipal, après débat, décide de reporter ce point à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Demande de subvention de l'Amicale des Agents territoriaux de Bitche

Le but de l'Association de l'Amicale des Agents territoriaux est de permettre au personnel des services techniques des communes de se retrouver et d'échanger des idées sur le plan professionnel dans un cadre purement amical. Les recettes de l'association sont constituées exclusivement par les cotisations des membres et des subventions des communes.

Dans ce cadre l'association demande une subvention de fonctionnement pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après débat, décide de reporter ce point à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Subvention au profit de M. LINDAUER Vincent et Stéphanie WEIGEL pour l'enfant Téo LINDAUER fréquentant Planète Jeunes

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 21 octobre 2015, DCM 2015/045, il a été décidé soit d'adhérer à Planète Jeunes, soit de subventionner les parents à hauteur de 20%.

Le coût de l'adhésion étant plus important que le subventionnement des familles, la commune avait opté pour le subventionnement des familles. L'enfant Téo de la famille LINDAUER Vincent a participé du 13 au 17 février 2017 aux animations proposées par Planète Jeunes de BAERENTHAL pour un montant total de 72,80€.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 14,56€ soit 20% du coût de la prestation.

Indemnités de fonction des élus

La Direction Générales des Finances Publiques informe que le calcul des indemnités de fonction des élus a changé à compter du 1^{er} janvier 2017 suite à l'évolution de l'indice terminal de la fonction public en passant de l'indice 1015 à l'indice 1022.

Afin de régulariser la situation des élus et de se conformer à la réglementation en vigueur, il convient de faire un rattrapage sur la base d'une délibération rétroactive et de rapporter la délibération 2014/006 prise le 9 avril 2014 et de modifier les indemnités des élus de façon rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de rapporter la délibération 2014/006 du 9 avril 2014 et de fixer de façon rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2017 les indemnités du Maire et des Adjointes comme suit :

- 1) Indemnités du Maire
17% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, ce qui représente actuellement 654,09€ brut par mois.
- 2) Indemnités des Adjointes
6,6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, ce qui représente actuellement 250,90 € brut par mois.

Divers

Armée de terre recrutement :

M. le maire fait lecture d'un courrier en date du 23 décembre 2016 du colonel François MARIOTTI, commandant du 16^{ème} bataillon de chasseurs.

La sécurité de notre territoire national est aujourd'hui un enjeu majeur. Elle mobilise toutes les composantes de nos institutions, qu'elles soient civiles ou militaires.

C'est pour cela que le 16^{ème} bataillon de chasseurs souhaite renforcer les effectifs et recherche des personnes souhaitant donner de leur temps et s'engager dans l'armée en tant que réserviste.

L'action d'un réserviste couvre un spectre large d'activités. Les missions liées directement à la sécurité et à la défense, celles qui favorisent le maintien du lien civilo-militaire ou, de façon plus ciblée, qui participent au parcours défense-citoyenneté, constituent autant de domaines pour lesquels il faut aujourd'hui communiquer plus encore.

Toute personne disponible, femme ou homme, de moins de 36 ans est en capacité d'intégrer la 6^o compagnie de réserve avec une formation adaptée et progressive.

Le 16^{ème} bataillon de chasseurs reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires ou personnes venant à être intéressées.

Procès-verbal de la réunion du 12 avril 2017

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

M. le Maire informe l'assemblée des différents taux d'imposition votés en 2016 :

- Taxe d'habitation : 6,39%
- Foncier bâti : 5,25%
- Foncier non bâti : 41,11%

Compte tenu du fait que les bases d'imposition ont augmenté de

- 155 210€ à 156 300€ pour la taxe d'habitation, soit 0,7%,
- 143 937€ à 144 500€ pour le foncier bâti, soit 0,4%,
- 59 096€ à 68 700€ pour le foncier non bâti, soit 16,25%,

le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes pour 2017.

Budget primitif général et service des eaux

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget général et le budget Service des eaux pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir visualisé les présentations, approuve le budget 2017, service général et service des eaux comme suit,

Budget général :

Section de fonctionnement :

Total des recettes : 396 868,68 € (dont 281 421,68 € d'excédent antérieur reporté)

Total des dépenses : 396 868,68 € (dont 200 000 € virés à la section d'investissement et 38 000€ viré au budget primitif service des eaux)

Section d'investissement :

Total des recettes : 1 213 655,73 € (dont 200 000 € viré de la section de fonctionnement, 284 707,73 € d'excédent d'investissement reporté, 19 648,00 € de restes à réaliser et 300 000 € d'emprunts).

Total des dépenses : 1 213 655,73 € (dont 72 000 € de restes à réaliser de 2016)

Service des eaux :

Section de fonctionnement :

Total des recettes : 92 257,77 € (dont 18 412,77 € d'excédent antérieur reporté)

Total des dépenses : 92 257,77 € (dont 31 000 € virés à la section d'investissement)

Section d'investissement :

Total des recettes : 97 834,91 € (dont 31 000 € viré de la section de fonctionnement, 25 035,91 € d'excédent d'investissement reporté).

Total des dépenses : 97 834,91 € (dont 8 000 € de restes à réaliser de 2016)

Subvention pour voyage scolaire au profit de l'élève Ludovic LINDAUER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Ludovic LINDAUER, fils de M. et Mme LINDAUER Emmanuel, fréquente le collège Jean-Jacques Kieffer de BITCHE. Le CES a proposé à tous les élèves inscrits en 3^{ème}, une sortie pédagogique du 21 mars au 25 mars 2017 en Angleterre pour la pratique de la langue et d'excursions culturelles.

La participation des familles est de 225 € par élève.

Compte tenu que la Commune a toujours versé ces dernières années une subvention de 20%, plafonnée à 100€, pour les élèves de STURZELBRONN qui participent à un voyage ou une sortie pédagogique, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 45 € soit 20% du coût du voyage prévisionnel.

Mme LINDAUER Martine n'a pas participé au vote.

Délégation permanente au Maire pour l'attribution de subvention demandée pour les voyages scolaires pédagogiques

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier au Maire, pour la durée de son mandat, la délégation suivante :

- de prendre la décision de verser une subvention à hauteur de 20% du coût du voyage, plafonnée à 100 €, pour les élèves de familles habitant la Commune de STURZELBRONN et participant à un voyage ou une sortie pédagogique organisé par un établissement scolaire.

Critères d'attribution de subvention aux associations et limite budgétaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que chaque année des associations extérieures à la Commune demandent des subventions de fonctionnement.

Jusqu'à présent, les demandes sont formulées par :

- Le Souvenir Français
- Association pour la Prévention Routière
- Amicale des Agents territoriaux du Pays de BITCHE
- Amicale des Secrétaires de Mairie du Pays de BITCHE
- Associations Française des Sclérosés en Plaque (AFSEP)
- Bleuet de France
- AFM Téléthon
- Ecole de Musique du Pays de BITCHE
- Le Secours Populaire Français
- La Ligue contre le Cancer
- L'Association des Aveugles de la Moselle
- L'Association Familiale d'Aide à l'Enfance Inadaptée (AFAEI) ou Brioches de l'Amitié
- Le Centre de Renseignement et d'Information et Bureau Information Jeunesse (CRI-BIJ)
- Les Restos du Coeur

et tout récemment le Club Canin du Pays de BITCHE

M. le Maire propose de limiter les subventions ainsi attribuées par an à 700 €. Lorsque le budget est épuisé, aucune subvention ne pourra être attribuée.

Les associations à but non lucratif et œuvrant pour le social ou l'aide aux personnes en difficulté seront prioritaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'attribuer les subventions aux associations extérieures selon les critères suivants :

- Budget annuel limité à 700 €
- Priorité aux associations à but non lucratif et œuvrant pour le social ou l'aide aux personnes en difficulté

Demande de subvention de l'Association pour la Prévention routière (reportée lors de la réunion du 10/03/2017)

L'association Prévention Routière, vu l'augmentation du nombre de tués sur les routes les trois dernières années, mais aussi spécifiquement pour l'année 2016 une augmentation du nombre des blessés et accidents corporels, souhaite continuer à développer des actions de prévention des conduites addictives et à risques pour l'ensemble des usagers de la route. Elle souhaite également poursuivre l'ensemble des actions de sensibilisation au profit de l'ensemble des usagers du réseau routier mais surtout continuer à éduquer encore et toujours les plus jeunes et les plus vulnérables, pour les initier au partage de la route dans le cadre d'une approche responsable. Pour cela, elle sollicite une aide financière auprès de la Commune de STURZELBRONN pour poursuivre les actions de prévention.

Vu la délibération DCM 2017/018 prise ce jour et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subvention à l'Association pour la Prévention routière.

Demande de subvention de l'Amicale des Agents territoriaux de Bitche (reportée lors de la réunion du 10/03/2017)

Le but de l'Association de l'Amicale des Agents territoriaux est de permettre au personnel des services techniques des communes de se retrouver et d'échanger des idées sur le plan professionnel dans un cadre purement amical. Les recettes de l'association sont constituées exclusivement par les cotisations des membres et des subventions des communes.

Dans ce cadre l'association demande une subvention de fonctionnement pour l'année 2017.

Vu la délibération DCM 2017/018 prise ce jour et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subvention à l'Amicale des Agents territoriaux de Bitche.

Demande de subvention formulée par le club canin du Pays de Bitche

Le Club Canin du Pays de BITCHE, dont ses membres seraient issus de tous les villages du Pays de BITCHE, conseille et guide leurs adhérents pour l'éducation et la sociabilisation de leurs chiens. Ces activités sont encadrées par des éducateurs formés et totalement bénévoles et reconnues par la « Société Centrale Canine »

Dans ce cadre l'association demande une subvention de fonctionnement pour l'année 2017.

Vu la délibération DCM 2017/018 prise ce jour et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subvention au club canin du pays de Bitche.

Procès-verbal de la réunion du 10 mai 2017

Prolongation du contrat de Mme WAGNER Christelle

M. le Maire informe l'assemblée que la prolongation du contrat en CUI de Mme WAGNER Christelle a eu un avis favorable de la part de Pôle Emploi. La commune bénéficie d'un taux de prise en charge à hauteur de 85%. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prolonger le contrat en CUI de Mme WAGNER Christelle.

Projet de travaux à l'Eglise envisagés par le Conseil de Fabrique

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que le Conseil de fabrique de STURZELBRONN envisage de faire des travaux de peinture et d'électricité à l'intérieur de l'église paroissiale. L'évêché demande par le biais du Conseil de fabrique que le Conseil municipal se prononce sur le projet de travaux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le projet de travaux.

Informations générales concernant le PLUi

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancé du PLUi. Un débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) devra avoir lieu après le débat au sein de la Communauté des Communes. Le bureau d'études accompagnerait les conseils municipaux dans ce débat et présenterait la marche à suivre par la suite.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide d'inviter le bureau d'études pour de plus amples informations concernant le PADD et pour connaître les différentes étapes du PLUi à une date qui restera à convenir avec le bureau d'études.

Travaux de production de cartes de zonage, d'emplacements à aménager et à réserver pour le PLUi : préparation, information, participation des conseillers municipaux

Monsieur le Maire expose, que le PLUi entre dans la phase de préparation de cartes de zonage. La Commission PLUi, formée par le Maire KRAUSE Guillaume, les adjoints BALVA Patrick et LOSTETTER Philippe, les conseillers LAMBERT Jean-Marie et LEPPERT Gérard, va, à l'aide de propositions de zonages effectués par le bureau d'études finaliser ces zonages.

Le Conseil municipal, après débat, confie à la Commission PLUi la préparation des cartes de zonage, la Commission rendra compte au Conseil municipal des travaux effectués avant de les présenter au bureau d'études.

Fixation des dates de réunion de la Commission PLUi et du débat PADD avec rendu des travaux déjà effectués

Le Conseil municipal fixe les dates de réunion et débat sur le PADD

La 1^{ère} réunion de la commission PLUi aura lieu le jeudi 18 mai à 19H30. Les prochaines dates seront définies à la fin de chaque réunion.

Procès-verbal de la réunion du 7 juin 2017

Attribution du marché de la mise en place de l'espace cinéraire

M. le Maire informe le Conseil municipal que 13 entreprises ont téléchargé les documents et seul 2 offres ont été émises. Conformément à l'article 2.11 du règlement de consultation, une négociation a été engagée avec les 2 candidats. La C.A.O. (Commission d'Appel d'Offres) réunie le 6 juin 2017 propose l'attribution du marché à l'entreprise TOUSCH GRANIT, qui présentait l'offre économiquement la plus avantageuse pour un prix de 23 508,46€ H.T, soit 28 260,17 TTC, contre l'offre de l'entreprise Monuments Funéraires de BITCHE s'élevant à 26 134.71€ H.T., soit 31 361,67€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir vu les offres et après débat, confirme la proposition de la C.A.O.

Changement de dénomination du projet de traversée du village

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que le projet de la traversée du village avait eu la dénomination « Requalification de la RD 35 dans la traversée du village ». Cette dénomination ne fait pas ressortir le caractère initial poursuivi, c.a.d. la sécurisation dans la traversée du village, pour bénéficier pour certains travaux d'une subvention au titre de la D.E.T.R.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de renommer le projet avec l'intitulé « Sécurisation de la traversée du village sur la RD 35 ».

Demande de subvention formulée par l'AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)

Conformément à la délibération 2017/018 du 12 avril 2017, l'AFSEP rentre dans les critères définis dans cette délibération, à savoir l'attribution d'une subvention par voix prioritaire aux associations œuvrant pour l'aide aux personnes en difficulté. Le budget n'ayant pas encore atteint la limite fixée par cette même délibération à 700€, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à cette association

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide d'attribuer une subvention à hauteur de 50 €.

Subvention au profit de M. LINDAUER Vincent et Stéphanie WEIGEL pour l'enfant Téo LINDAUER fréquentant Planète Jeunes

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 21 octobre 2015, DCM 2015/045, il a été décidé soit d'adhérer à Planète Jeunes, soit de subventionner les parents à hauteur de 20%.

Le coût de l'adhésion étant plus important que le subventionnement des familles, il conviendrait donc de choisir la solution la moins onéreuse. L'enfant Téo de la famille LINDAUER Vincent a participé du 10 au 13 avril 2017 aux animations proposées par Planète Jeunes de BAERENTHAL pour un montant total de 67,60€.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 13,52€ soit 20% du coût de la prestation.

Propositions pour nommer le délégué du Président du TGI à la Commission des listes électorales

M. le Président du Tribunal de Grande Instance de SARREGUEMINES demande au Maire de lui faire parvenir ses propositions de trois noms de personnes de la commune ne faisant pas partie du Conseil Municipal pour lui permettre de désigner son délégué à la Commission de révision des listes électorales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à proposer les personnes suivantes :

- Laure DEBOMY
- Frédéric DESTAILLEUR
- Emmanuel LINDAUER

Convention pour la location de la salle et bureau de l'ancienne mairie

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que le SYCOPARC représenté par son président Michaël WEBER souhaiterait avoir à leur disposition les locaux de l'ancienne mairie soit l'ancienne salle de classe et bureau.

Les locaux prêtés serviront exclusivement aux activités professionnelles du Parc (Organisation de réunions, l'accueil de groupes dans le cadre d'animations pédagogiques, l'accueil d'individuels dans le cadre de la mise en place d'expositions, du travail de bureau, du stockage de matériel nécessaire à la gestion de la réserve naturelle, etc...).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de louer au SYCOPARC les locaux de l'ancienne salle de classe et bureau.

Informations générales concernant le PLUi (production de cartes)

Avant d'envoyer les propositions de cartes concernant les zonages au bureau d'études, M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les différentes propositions dessinées par la Commission PLUi de la commune et présentées par vidéoprojecteur.

Le Conseil municipal, après avoir débattu, autorise le Maire à envoyer le premier jet de cartes au bureau d'études et de se réunir le cas échéant avec le bureau d'études.

Procès-verbal de la réunion du 30 juin 2017

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

M. le Maire rappelle qu'en application de l'article R 133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. LANDRE Jean-Paul, M. LAMBERT Jean-Marie, Mme LINDAUER Martine et M. LOSTETTER Philippe.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil municipal, a dénombré 9 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posé par l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Il rappelle qu'en application des articles L 288 et R 133 du Code électoral, les délégués et les suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

La majorité absolue est fixée à 6 (si 10 votants)

La Commune de STURZELBRONN, compte tenu du nombre de conseillers municipaux aura à élire 1 délégué et 3 suppléants.

Se sont présentés comme délégués les conseillers municipaux suivants :

M. KRAUSE Guillaume

Le candidat KRAUSE Guillaume a obtenu 9 voix,

Est donc élu délégué le candidat M. KRAUSE Guillaume.

Se sont présentés comme suppléants les conseillers municipaux suivants :

M. LOSTETTER Philippe, M. LANDRE Jean-Paul et M. LAMBERT Jean-Marie.

Le candidat LOSTETTER Philippe a obtenu 10 voix,

le candidat LANDRE Jean-Paul a obtenu 9 voix,

le candidat LAMBERT Jean-Marie a obtenu 9 voix,

Sont élus suppléants les candidats M. LOSTETTER Philippe, M. LANDRE Jean-Paul et M. LAMBERT Jean-Marie.

Décision modificative N° 1 au budget primitif service général

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que lors de la confection du budget, un amortissement au service général pour l'acquisition de logiciels n'a pas été inscrit aux comptes 681 et 2805.

Il convient donc de prendre une décision modificative au budget général repris dans le tableau suivant :

Section de fonctionnement :

Comptes	Recettes		Dépenses	
	Initial	Final	Initial	Final
681 Dotations aux amortissements (chapitre 42)	0€	359€		
022 Dépenses imprévues			6 753.68€	6 394.68€

Section d'investissement :

Comptes	Recettes		Dépenses	
	Initial	Final	Initial	Final
2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels (chapitre 40)	0€	359€	0	
020 Dépenses imprévues			5 655.73€	6 014.73€

Le Conseil Municipal, après débat, décide de modifier le budget comme suit :

- Création du compte 681 (chapitre 42) en y affectant un crédit de 359€ pour l'amortissement du logiciel acquis
- Diminution du débit au chapitre 022 de 359€ pour atteindre la somme finale de 6 394.68€
- Création du compte 2805 en y affectant un crédit de 359€, opération au total nul pour la section d'investissement.
- Augmentation du débit au chapitre 021 de 359€ pour atteindre la somme finale de 6 014.73€ au chapitre 021

Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés (CLECT) au sein du Conseil communautaire

Suite à la fusion des intercommunalités il est proposé au Conseil Municipal de désigner les membres appelés à constituer la CLECT qui sera amenée à se prononcer sur l'attribution de compensation au regard des charges transférées à l'intercommunalité.

Vu la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-DCTA/1-054 du 23 novembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays de Bitche et de Rohrbach-lès-Bitche et dissolution du Syndicat Mixte des Communes du Pays de Bitche ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2017 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les membres de la CLECT ;

Il est proposé de désigner un membre Titulaire et un membre Suppléant au sein du Conseil Municipal. Il est rappelé que les membres désignés n'ont pas l'obligation d'être Conseiller Communautaire.

Le Conseil Communautaire sera appelé à constater la liste des membres de la CLECT lors de la première réunion qui suivra la dernière transmission de désignation de ses membres par les communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- de désigner :
 - o M. KRAUSE Guillaume comme délégué Titulaire
 - o M. BALVA Patrick comme délégué Suppléant
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2017

Subvention au profit de M. LINDAUER Vincent et WEIGEL Stéphanie pour les enfants Mylène et Téo LINDAUER fréquentant Planète Jeunes

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 21 octobre 2015, DCM 2015/045, il a été décidé soit d'adhérer à Planète Jeunes, soit de subventionner les parents à hauteur de 20%.

Le coût de l'adhésion étant plus important que le subventionnement des familles, il convenait donc de choisir la solution la moins onéreuse. L'enfant Téo de la famille LINDAUER Vincent a participé 27 jours et l'enfant Mylène 23 jours aux animations proposées par Planète Jeunes de BAERENTHAL pour un montant total de 783,50€.

Le Conseil Municipal, après débat, décide d'accorder une subvention de 156,70€ soit 20% du coût de la prestation.

Opération « Brioche de l'Amitié » : Sollicitation de la Commune par l'Association Familiale d'Aide aux Enfants Inadaptés (A.F.A.E.I.)

L'Association Familiale d'Aide à l'Enfance Inadaptée (AFAEI) organise chaque année la campagne des « Brioches de l'Amitié », cette année du 2 au 8 octobre 2017. Cette opération consiste à vendre des brioches et de verser les fonds récoltés à l'Association. Le Président de l'AFAEI sollicite la collaboration de la commune pour cette vente.

La Commune de STURZELBRONN, en lieu et place de vendre des brioches, a, par le passé, préféré verser une subvention à l'AFAEI.

Vu la délibération DCM 2017/018 en date du 12/04/2017,

- L'A.F.A.E.I. est une association à but non lucratif œuvrant pour l'aide aux personnes en difficulté, notamment les enfants ;

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide:

- d'attribuer une subvention de 50 € à l'A.F.A.E.I.
- d'autoriser M. le Maire à verser le don dans la limite des fonds votés au budget primitif

Sollicitation de la Commune par l'Association Carrefour des communes pour le fonds d'aide aux villes et collectivités de SAINT MARTIN et SAINT BARTHELEMY

Le Carrefour des Communes (association d'élus indépendante) coordonne la mobilisation des communes françaises qui participent au fonds d'aide pour villes et collectivités des îles françaises de SAINT MARTIN et SAINT BARTHELEMY, dévastées par l'ouragan Irma le 6 septembre 2017. De nombreux dégâts matériels, des

routes coupées, des zones d'habitat sinistrées sont constatés. Toutes les Communes de France sont sollicitées pour verser un don de soutien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- d'attribuer une subvention à hauteur de 1 € par habitant de la commune donc un total de 183 €
- d'autoriser M. le Maire à verser le don dans la limite des fonds votés au budget primitif

Nouvelles dispositions du Livre Foncier : délégation de signature au Maire pour différentes opérations dans le cadre de procédures de délimitation

Par courrier en date du 24 août 2017, le cabinet de topographie et d'arpentage, SGE GINGEMBRE & ASOOCIES S.A.S., attire l'attention de la Commune, que dorénavant, aucune inscription au Livre Foncier ne pourra se faire, si le Maire n'a pas par délibération l'autorisation de signature expressément pour les opérations de rectification de limites, de réunion, de division de parcelles et de bornage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- de donner délégation de signature au Maire, conformément à l'article L2241-1 du CGCT, pour les opérations de rectification de limites, de réunion et de division de parcelles et de bornage.

Travaux à effectuer à la station de pompage du Hutzehof : changement de l'hydrofort

A la station de pompage du Hutzehof, la mise en surpression de l'eau effectuée par l'hydrofort, ne fonctionne plus correctement, ce qui engendre un travail beaucoup plus important des pompes. L'hydrofort en place date de 1978 et aucune pièce de rechange ne sont plus fabriquées. Il convient donc de changer l'hydrofort ou d'y apporter un outil équivalent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- de faire les travaux nécessaires à la station de pompage, notamment de rétablir la mise en pression du circuit
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte nécessaire pour pouvoir effectuer les travaux

Achats de matériel pour l'ancienne salle de réunion de la Mairie

M. le Maire rappelle que l'ancienne salle de réunion de la Mairie est louée au Parc Régional des Vosges du Nord. Le Parc veut y faire des réunions d'information et de présentation sur les valeurs écologiques de notre territoire. La salle pourra également être utilisée par la Commune pour y faire des présentations. Il est donc nécessaire d'y mettre un minimum de matériel, notamment des chaises, un écran de projection, un projecteur LCD et d'y installer internet.

Le plan de financement est le suivant :

	Coût HT	Coût TTC
Projet Informatisation de salles de réunion	3 460€	4 150€
Subvention DETR (40%)	1 384€	
Reste à la charge de la Commune	2 076€	2 766€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- de faire les achats nécessaires pour l'équipement de la salle et du bureau
- d'adopter le plan de financement
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte nécessaire pour acquérir le matériel, y compris solliciter une subvention pour l'aménagement de la salle.

NOTRE COMMUNE

VŒUX DU MAIRE



Le samedi 14 janvier 2017, de nombreux habitants de la commune ont répondu à l'invitation de la Municipalité pour les traditionnels vœux du maire pour la nouvelle année 2017. Guillaume Krause a rappelé et souligné l'enjeu des échéances des élections présidentielles et législatives de cette année et appelé au devoir civique de chacun. Concernant les annonces faites par l'Etat en matière de restrictions budgétaires pour les communes de France, Monsieur le Maire insiste sur l'importance, pour notre village, de conserver toute son attractivité et son identité pour l'avenir et ses

perspectives de développement.

Avant d'inviter les convives à partager le verre de l'amitié, le Maire, incluant l'ensemble du Conseil Municipal, a fait part de ses vœux de bonheur et de santé pour l'ensemble des habitants.

UN PACTE ÉCOLOGIQUE TRANSFRONTALIER



Mercredi 22 février 2017, la commune a mis les petits plats dans les grands pour accueillir une ministre. Dans le cadre de la signature d'un protocole d'accord transfrontalier entre les deux parcs naturels régionaux ; celui des Vosges du Nord, côté français et celui du Pfälzerwald, côté allemand.

Et si Barbara Pompili, secrétaire d'Etat en charge de la biodiversité n'est finalement pas venue, les rencontres, avec notamment le préfet de région Emmanuel Berthier, et le président du parc naturel régional des Vosges du nord Michaël Weber (également chef de la fédération nationale des parcs) ont été maintenues.

DÉFENDRE LE FAUCON PÈLERIN

Premier rendez-vous, le rocher du Kandelfelsen, en pleine forêt, sur les hauteurs de Sturzelbronn. Au coeur du parc, 17 couples de faucons pèlerins, une espèce protégée mais qui n'est plus menacée, sont comptabilisés. Ils aiment nicher sur des rochers. Le problème : les promeneurs, les escaladeurs, les utilisateurs de la forêt ne doivent surtout pas les déranger. « Au risque d'inquiéter la femelle, qui abandonnerait son nid », alerte Claude Kurtz, président de SOS Faucons pèlerins.

La Fédération nationale de l'escalade s'engage donc à respecter ces sites naturels. Le faucon pèlerin est une espèce qui a failli totalement disparaître en 1970...

DÉVELOPPER LA RÉSERVE

Second rendez-vous plus consensuel à la mairie. Là, il y avait beaucoup plus de monde, pour accueillir en plus Ulrike Höfken, la ministre de l'Environnement du Land de Rhénanie-Palatinat.

Cette signature bien plus qu'un symbole est aussi un engagement « pour développer conjointement la réserve mondiale de la biosphère », s'enthousiasme Guillaume Krause.

Cette signature est un moment important pour Michaël Weber. « Si la faune et la flore ne connaissent pas les frontières, les hommes et les femmes doivent toujours les abolir pour mettre en place des actions. »

Parmi ces projets, la réintroduction du lynx, y compris au Pays de Bitche, ou la création d'une maison de la nature, véritable vitrine de la réserve mondiale de la biosphère, où tous les enfants pourraient y mener des activités et apprendre à aimer la nature.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS AU COMPLEXE

Au petit matin du 06 mai 2017, les bénévoles de l'ASDAS, association que l'on ne présente plus, se sont afférés à d'importants et nécessaires travaux de remise en état du complexe sportif de la Hardt.

Le terrain de foot s'est ainsi vu totalement démantelé de sa clôture vermoulue et dont les tenants avaient déjà cédés par endroits. Le toit de la buvette et du coin des grillades a été débarrassé d'une importante couche de feuilles et de branches mortes des derniers hivers et un important coup de nettoyage a redonné fière allure à l'ensemble du site ! Ces travaux n'auraient pu être réalisés sans la participation active de nombreux bénévoles, membres de l'association ! Comme tout travail mérite salaire, de délicieuses grillades ont récompensé les travailleurs.



JOURNÉE DE TRAVAUX DE PRINTEMPS

Au petit matin du samedi 03 juin 2017, alors que le printemps commence à peine à prendre ses marques, le petit atelier municipal bouillonne déjà d'activités et de bonne humeur. Une fois de plus, de nombreux bénévoles ont répondu à l'appel de la municipalité pour réitérer une nouvelle journée de travaux de printemps !

Comme à l'accoutumée, de petits groupes sont rapidement formés selon les affinités et les aptitudes physiques. Un groupe d'hommes s'est ainsi dirigé vers la route de la Bremendell, celle qui relie le village voisin de Ludwigswinkel, pour colmater les trous en formation grâce à un bitume appliqué « à froid » (notre photo). D'autres encore se sont attelés au nettoyage du dispositif de la station de pompage du Sturzelthal.

Régulièrement les galets et filtres doivent être nettoyés, le lit de neutralite (calcaire marin) doit être renouvelé pour assurer une qualité d'eau potable optimale. Pendant ce temps les passionnés d'histoire se sont attelés à l'entretien de la stèle du Kreuzberg, pour lui permettre d'assurer dignement son rôle de mémoire.

Une autre équipe, chargée d'embellir nos entrées et carrefours s'est chargée de mettre en terre et en valeur, géraniums, dahlias, cannes à sucre et autres tournesols et ricin !

Tout travail méritant salaire, les bénévoles et l'équipe municipale se sont retrouvés autour d'un repas convivial riche en retrouvailles ! Un grand merci à tous !



...ET D'AUTOMNE



Que le temps file vite ! Déjà les arbres se colorent de mille feux et l'automne frappe à nos portes. C'est ainsi que le samedi 14 octobre dernier, les bénévoles ont à nouveau répondu présents à l'appel de la municipalité pour une nouvelle journée consacrée aux travaux avant l'arrivée de l'hiver. La route du Hartzhoffen, peu à peu envahie par les branches des jeunes pousses d'arbres sur les bas-côtés, a eu droit à une coupe drastique ! Véritable obstacle à la visibilité des automobilistes et réelle source de danger, les plants débordant sur la chaussée ont été coupés, offrant ainsi un gain de luminosité non négligeable ! L'intervention du

broyeur de la commune a permis l'évacuation des résidus forestiers. Une équipe s'est attelée à la confection d'un nouveau pont au parc à vaches, l'ancien, en bois, ayant cédé car gagné par la pourriture. Des supports en béton servent de structure avant la pose d'un revêtement plus résistant. Ce pont sert de passage aux bovins pour traverser la rivière et accéder à l'abri à foin. La station de captage du Keckshoff a été débroussaillée et débarrassée des ronces et autres herbes folles envahissantes !

Sans oublier bien entendu le fleurissement, les plants et fleurs d'été ont été retirés pour laisser place à des compositions aux chaudes couleurs de l'automne. Toutes les équipes se sont retrouvées autour d'un succulent plat chaud pour un agréable moment de convivialité. Une fois de plus, la municipalité tient à remercier les personnes bénévoles répondant à l'appel pour gonfler les rangs lors de ces journées de travail. Sans cette aide précieuse, la commune serait contrainte de faire appel à des entreprises extérieures pour la réalisation indispensable de certains travaux, ce qui engendrerait de conséquentes dépenses. N'oublions pas non plus de souligner l'importance et la cordialité habituelles de ces rencontres, véritables vecteurs de liens amicaux et sociaux entre les habitants de Sturzelbronn !

EURO-STURZ 2^{ÈME} ÉDITION

Le samedi 8 juillet 2017, la section « jeunes » de l'ASDAS a une nouvelle fois fait carton-plein avec le tournoi de foot « Euro-Sturz » ! Au total, six équipes d'horizons divers étaient en lice. Une équipe venue de Forbach, l'équipe « Saint Pauli » de Dambach, celle de la Bremendell, une équipe de filles ainsi qu'une équipe de garçons se sont affrontées sur le gazon du terrain de foot de la Hardt, le tout dans la bonne humeur générale et sous un soleil de plomb ! L'équipe de Dambach, grand vainqueur de ce tournoi hors catégorie s'est vue attribuer le trophée tant convoité. Un tee-shirt a été remis à chaque joueur.

Pendant les épreuves, les visiteurs et autres supporters ont pu s'initier gratuitement à la « grimpe » d'arbres grâce à l'active participation de Randocimes. Activité ayant rencontré un franc succès !

A partir de 18h, résonnaient les premières notes d'un bal champêtre. En effet, l'association a profité de l'évènement du tournoi pour organiser la traditionnelle fête d'été et vous avez été nombreux à venir déguster des grillades et esquisser quelques pas de danse sous le ciel étoilé d'un soir de juillet.



IL « ÉTÉ » UNE FOIS À STURZELBRONN...

C'était un dimanche d'été, le 13 août 2017 précisément, la plaine verdoyante du complexe sportif de la Hardt a connu un attroupement peu habituel. Un spectacle original y a fait lever clameurs et applaudissements, dans un tourbillon de rires et d'émotions.. Ah ! l'Amour !

Que s'est-il passé au juste ? Eh bien dans le cadre du festival « Il été une fois... », un duo de clowns, Elena et Matteo ont posé leur valises pleines de surprises sur les terres du village de Sturzelbronn. Avec leur sens de l'humour excentrique et déjanté, et leur savoir-faire ultra maîtrisé ils ont embarqué le public, venu nombreux, dans un manège décoiffant où le rire et la complicité ont été de mise... pour tous !

Le spectacle, largement primé à l'étranger, a séduit les quelques 250 visiteurs venus d'un peu partout pour cet évènement nocturne et insolite ! Le verre de l'amitié, servi à l'issue de la représentation a permis au public de rencontrer les artistes, un bel évènement estival à Sturzelbronn !



NUIT DES MOINES, CHAPITRE II

Le samedi 19 août, les rues de l'Abbaye se sont à nouveau parées de mille feux à l'occasion de la deuxième Nuit des Moines. Les membres de l'ASDAS et les nombreux bénévoles ayant répondu présents à l'appel se sont à nouveau largement dépassés !

Forts du succès de la première édition, certains points ont été largement améliorés tandis que d'autres nouveautés ont fait leur apparition. Le marché médiéval s'est étoffé de nouveaux exposants, les propositions de restauration ont été revues et diversifiées, la mise en scène de la grotte-cellier a été optimisée et un spectacle de feu a fait son intrusion. Cette année encore les visiteurs ont été nombreux à répondre à l'appel des mystères de l'abbaye de Sturzelbronn. Estimés à quelques 600 curieux pour la première édition, on peut aisément estimer à 900 les adeptes d'une soirée monastique originale pour l'édition 2017. Si les visites guidées nocturnes affichaient complet, l'église n'a pas su offrir suffisamment de places assises pour les intéressés aux Complies (dernier office monastique avant la nuit). Pour clôturer la soirée en beauté, un spectacle de cracheurs de feu a mis en haleine et ébloui les yeux des plus petits et des plus grands !

Une fois encore, Sturzelbronn n'en a pas fini de séduire et son riche et original passé historique attire encore bon nombre d'amateurs d'histoire(s) en tout genre !



La conteuse Béatrice a émerveillé petits et grands sous les voutes du Felsenkeller

MARCHE D'AUTOMNE

Une bonne trentaine de randonneurs amateurs et curieux de "nature" ont répondu à l'invitation de l'ASDAS de Sturzelbronn pour sa traditionnelle marche automnale. Avec les explications de Loïc Duchamp, conservateur de la réserve naturelle, des rochers et tourbières du Pays de Bitche, les promeneurs ont ainsi pu découvrir les secrets de constitution de la tourbière, quelques caches et traces des hôtes de nos bois et plusieurs rares spécimens de végétaux remarquables. A l'heure des changements climatiques et autres enjeux écologiques, cette sortie très "nature" a également permis de rappeler toute l'utilité, la biodiversité mais aussi le fragile équilibre de la faune et de la flore des forêts du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Alphonse Steiner, quant à lui, nous a mené sur les sentiers de l'Histoire de l'abbaye de Sturzelbronn en nous expliquant les origines et l'utilité des bornes abbatiales puisque les marcheurs ont pu admirer l'exemplaire qui se trouve derrière l'Erlenmoos. Mais après l'effort, le réconfort : les marcheurs ont repris des forces autour d'une généreuse soupe de pois et de galettes de pomme de terre traditionnelles, faisant l'unanimité des plus gourmands. Rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine !



UNE ANTENNE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD A STURZELBRONN

Le 22 février 2017, s'est déroulé à la mairie de Sturzelbronn une cérémonie de rencontre franco-allemande afin de signer un protocole transfrontalier entre les 2 parcs naturels régionaux (Vosges du Nord – Pfälzerwald). Suite à cet évènement les responsables du Parc nous informent de leur recherche de locaux destinés à une antenne du Parc.

Pourquoi Sturzelbronn ?

Notre village se trouvant au cœur du Parc avec de nombreux sites naturels (faune et flore) serait donc le lieu idéal pour l'implantation de cette antenne en attendant la construction de la maison de la nature à Hanau. Les anciens locaux de l'école et de la mairie étant vides depuis la fermeture de l'école, le conseil municipal a décidé d'établir une convention pour une mise à disposition de ces locaux au Sycoparc. Ce dernier payera un loyer forfaitaire de 1 020€ par année.

Quelle est la destination des locaux prêtés ?

Les locaux prêtés devront être exclusivement affectés par l'emprunteur à ses activités professionnelles, comme de manière non-exhaustive, l'organisation de réunions, l'accueil de groupes (y compris d'enfants) dans le cadre d'animations pédagogiques, l'accueil d'individuels dans le cadre de la mise en place d'expositions, du travail de bureau du stockage de matériel nécessaire à la gestion de la réserve naturelle, etc...

Le bureau est utilisé exclusivement par le Parc Régional des Vosges du Nord.

L'ancienne salle de classe peut être utilisée en dehors des activités du Parc par la commune selon un planning accessible en ligne géré d'un commun accord.

Pour répondre positivement à la demande du Parc, la commune s'est engagée d'équiper la salle d'un vidéoprojecteur, d'un écran de projection et de compléter le mobilier.

En travaillant avec harmonie ensemble, nous pouvons faire connaître le potentiel inimaginable que nous offre la nature sur notre banc communal et faire voyager l'histoire de notre village.

La convention de mise à disposition a pris acte le 1er août 2017.

BORNES ABBATIALES, UN VESTIGE RÉHABILITÉ



1648 : après les terribles événements de la guerre de Trente Ans, les moines reviennent à Sturzelbronn et reconstruisent leur abbaye détruite en 1638. Le village commence à revivre vers 1687.

Partout, les moines font valoir leurs droits en délimitant leurs terres par des bornes dont certaines, remarquables, sont encore visibles aujourd'hui.

Ces bornes numérotées, de 1 à 7, admirablement sculptées d'une crose abbatiale et portant la date de 1737 sont disséminées sur la limite de l'actuel ban de Sturzelbronn.

Dans les années 60, lors de travaux forestiers, la borne n°7 s'est malheureusement vue brisée en deux à la base de son socle. Transportée manu militari dans l'entrepôt de l'entreprise Schwartz de Bitche, spécialisée dans la restauration de monuments historiques, puis stockée pendant de nombreuses années sous les voûtes de la citadelle, la borne a finalement rejoint le village de Sturzelbronn au début des années 2000 sur demande expresse de M. Alphonse Steiner alors maire de la commune. Endormie depuis parmi les autres vestiges,

la borne a longtemps été l'objet de spéculations quant à sa remise à son emplacement initial ou sa conservation au sein du village.

L'ASDAS (association pour la sauvegarde, le développement et l'animation de Sturzelbronn) vient enfin de trancher et d'offrir à la borne un retour aux sources après un déracinement qui aura duré plus de 50 ans ! L'entreprise Schwartz de Bitche, spécialiste en la matière, a ainsi procédé, au début du mois de septembre, à la remise en état et à la fixation sur son socle d'origine de ce précieux vestige tout droit venu de l'époque de l'abbaye cistercienne de Sturzelbronn !

TYRIA, AU POIL !

De près ou de loin, vous avez sans doute suivi les mésaventures de Tyria, petite vache Highland Cattle issue de notre cheptel local. Petit résumé et état de santé sur notre petite mascotte.

Tyria, petite femelle, a vu le jour le 02 février 2017, période peu commune pour une mise bas qui se produit habituellement vers avril-mai, au retour des beaux jours. Le petit veau se portait alors comme un charme, parmi ses congénères du même âge puisque d'autres naissances sont survenues à quelques jours d'intervalles.

Pour des raisons encore inexplicables, la mère de Tyria a été retrouvée morte au matin du 09 mars 2017, laissant orphelin ce veau âgé d'à peine un mois. Il n'est pas d'usage, dans la famille des Highland Cattle, qu'une femelle « adopte » un veau qui ne soit pas le sien, ce qui aurait une solution de survie pour la malheureuse. Les experts du Parc Naturel n'ont eu d'autres conseils que de « laisser faire la nature », ce qui condamnait le veau à un rejet de la part du reste du troupeau et finalement à une mort certaine.

Le Conseil municipal a alors décidé de tenter le tout pour le tout en essayant de sauver la bête par un nourrissage manuel quotidien. L'affaire est confiée à Patrick BALVA, deuxième adjoint et Jean-Paul LANDRE, conseiller municipal. Après renseignement, nos deux sauveteurs se sont procurés, dans l'urgence, du lait en poudre adapté à l'animal. Loïc Letzelter, notre prestataire du PNRVN et « gestionnaire » du troupeau de Highland de Sturzelbronn nous a gracieusement fourni le matériel nécessaire.

Pour des raisons de disponibilité, c'est Jean-Paul qui s'est attelé à la tâche quotidienne de se rendre au parc et de nourrir, au biberon, le veau affamé qu'il a gentiment baptisé du doux nom de Tyria, « sur une idée de Céline Ritzenthaler » affirme notre vacher ! A raison de deux fois quatre litres de lait par jour pendant deux mois, puis une fois quatre litres par jour et finalement trois litres par jour, peu à peu, des liens se sont tissés entre Jean-Paul et Tyria durant ces visites quotidiennes.

Au fil des mois, Tyria a bien pris du poil de la bête et s'est peu à peu mise à imiter ses congénères et à brouter les herbes folles du Kowentsweiher. Petite protégée de notre ami Jean-Paul, elle a tout de même encore droit à son biberon hebdomadaire afin de pallier à d'éventuelles carences et de liquider les restes de lait en poudre. A en juger la vitalité de l'animal, ce petit surplus de lait n'est plus que friandise, même si il est vrai qu'il n'est pas inhabituel de voir téter de jeunes veaux jusqu'à l'âge de un an.

Véritable romance bucolique au sein de notre vallée, cette amitié salvatrice a intéressé les médias locaux puisque même un petit reportage télévisuel leur a été dédié et diffusé sur TV Cristal ainsi que plusieurs articles dans la presse locale.

Aujourd'hui Jean-Paul affirme : « Je suis heureux d'avoir fait cela, une amitié existe entre Tyria et moi. Je peux l'appeler sans la voir, elle me répond toujours par un gros MEUH ! »



INFOS LOCALES

ESPACE CINÉRAIRE



Dans le cadre de la mise en place de l'espace cinéraire, la commission d'appels d'offres s'est réunie le 19/05/2017 pour l'ouverture des plis.

Après analyse des offres la commission a retenu l'entreprise TOUSCH GRANIT de KESKASTEL pour un montant de 23 508,46 € HT soit 28 260,46 € TTC.

Ce choix a été validé par le Conseil Municipal.

La commune a obtenu une subvention s'élevant à 10 918 € au titre du programme DETR 2015.

La notification du marché public a été effectuée le 12/07/2017 et l'entreprise a confirmé que les travaux devraient débuter semaine 44.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Les travaux sur la mise en place du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) vont bon train depuis les premières réunions du mois de mars au sein de la Communauté de Communes.

Une commission d'élus de Sturzelbronn s'est attelée à l'élaboration d'une carte dite de « zonage » pour notre village. Une première ébauche grossière a déjà été réalisée par le bureau d'études en charge des 46 communes du Pays de Bitche. La commission a pour but de finaliser ces zones et de réfléchir à d'éventuelles améliorations et créations de zones constructibles ou à réserver pour d'autres projets. Une réunion publique aura lieu très prochainement afin de présenter cette carte et de débattre sur les diverses orientations à prendre. Ne manquez pas ce rendez-vous primordial ! Une invitation vous parviendra le moment venu.

DU NEUF POUR LES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

À compter du 28 mars 2017, le recueil des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) s'effectuera de la même façon que pour les passeports, auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil (DR).

La commune de Sturzelbronn n'étant pas équipée de ce nouveau dispositif il faudra dorénavant vous rendre dans la commune de Bitche. Celle-ci étant la plus proche de chez nous, est habilitée pour recueillir de manière dématérialisée la saisie des demandes de CNI.

Comment faire ?

Deux solutions s'offre à vous :

Prendre rendez-vous dans l'une des mairies équipées du dispositif de recueil (Bitche, Sarreguemines....) que ce soit pour une 1ère demande de carte d'identité, un renouvellement, une perte ou un vol.

Munissez-vous des pièces justificatives nécessaires pour l'enregistrement de votre dossier et de vos empreintes.

Afin d'améliorer votre prise en charge et de gagner du temps, il vous est possible de remplir une « pré-demande » en ligne en se créant un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> ou de vous rendre à la mairie de Sturzelbronn qui pourra vous épauler dans cette démarche.

Puis de se rendre à la mairie (sur rdv) avec les pièces justificatives et son numéro de pré-demande, afin d'y déposer son dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales. Cette procédure évite ainsi de renseigner un formulaire papier au guichet.

La carte d'identité est délivrée dans un délai de quelques semaines. Le renouvellement de la carte est gratuit.

Petit rappel :

La durée de validité d'une carte d'identité est de 15 ans pour un majeur et de 10 ans pour un mineur.

L'enfant mineur devra être obligatoirement accompagné de son représentant légal (père ou mère), et devra être présent lors de la saisie de son dossier.

La présence du demandeur est obligatoire

Quelles pièces fournir lors d'une demande de carte nationale d'identité ?

- Le formulaire si la demande a été faite en ligne (formulaire dématérialisée ou pré-demande en ligne)
- 2 photos d'identité identiques et récentes
- La carte d'identité à renouveler
- 1 justificatif de domicile (facture électricité, téléphone ou eau...)
- Pour une demande au nom de l'épouse, un justificatif au nom de monsieur ne suffit pas. Il faudra en fournir un au nom de madame ou au nom des deux
- Pour une demande d'un majeur habitant chez ses parents ou chez un tiers et ne pouvant fournir de justificatif de domicile à son nom, il faudra fournir un justificatif de domicile au nom des parents ou de l'hébergeant + une attestation de domicile écrite et signée par un parent ou l'hébergeant + la pièce d'identité du parent ou de l'hébergeant
- Copie intégrale d'acte de naissance pour une première demande de CNI
- En cas de perte ou de vol une copie intégrale de l'acte de naissance, une déclaration de perte ou de vol et un timbre fiscal à 25 € (achat au débit de tabac, centre des impôts ou en ligne)
- pour les mineurs la pièce d'identité du représentant légal
- pour les mineurs en cas de divorce ou de séparation des parents la copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale et au droit de garde.

NOEL DES SÉNIORS



Les week-ends de fin d'année étant déjà bien remplis de visites et autres sorties familiales, vous avez été nombreux à nous suggérer le report de nos traditionnelles retrouvailles de Noël en dehors de cette période. Ainsi, après un petit sondage lors de notre dernier repas en décembre 2016, nous avons décidé d'un commun accord de reporter la fête de Noël des Séniors au mois de janvier.

Nous vous invitons donc à retenir dès aujourd'hui la date du dimanche 14 janvier 2018. Bien évidemment une invitation personnelle vous sera transmise en temps et en heure.

CONTRÔLE DES COMPTEURS D'EAU

En début d'année 2018, la commune de Sturzelbronn procèdera au contrôle règlementaire des branchements et compteurs d'eau. Un courrier vous parviendra afin de définir d'un rendez-vous et permettre un accès aux installations. Nous vous remercions par avance pour votre participation !

ELECTIONS

Retour sur les résultats des élections présidentielles et législatives qui ont ponctué cette année 2017.
Résultats des élections présidentielles (2nd tour) à Sturzelbronn, le 7 mai 2017 :



ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2017

Marine LE PEN 56 %

Emmanuel MACRON 44 %

INSCRITS : 141 – VOTANTS : 116 – BLANCS : 17 – NULS : 3 – EXPRIMES : 96

Résultats des élections législatives (2nd tour) à Sturzelbronn, le 18 juin 2017 :



Nicole GRIES-TRISSE 67 %

Céleste LETT 32 %

INSCRITS : 140 – VOTANTS : 76 – BLANCS : 3 – NULS : 2 – EXPRIMES : 68

NOS JOIES

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants :

Jean-Yves PERRIER au 12, rue de la Hardt

André LEROY au 3, route de Neunhoffen

Lesley ARNAUTOVIC et Jordy PESTANA FILIPE au 3, route de Neunhoffen

ainsi que leur petit Rosario né le 04 juillet 2017

Clément HUBERT et son épouse Rachel, à la maison forestière du Langenweiher

Klaus, Monika et Liliana KAPP au 4 impasse du Klostergarten

ET NOS PEINES



Les décès de notre commune :

Inge ROESSLINGER, née WINGERT, décédée le 10 février 2017

Raymond Joseph CHRISTMANN, décédé le 2 juin 2017



Avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) le Pays de Bitche prépare l'avenir de toutes les communes

La Communauté de Communes du Pays de Bitche a décidé de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunale.

Dans la pratique, en raison de sa fusion récente, au 1^{er} janvier dernier, avec la Communauté de Communes de Rohrbach-les-Bitche, il s'agira de deux documents :

- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Ouest, correspondant aux 9 communes de Communauté de Communes de Rohrbach-les-Bitche
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Est, correspondant aux 37 communes historiques du Pays de Bitche.

Mais sur le fond, le Pays de Bitche sera doté d'une vision globale de son urbanisme et de son aménagement du territoire.

De ce fait, pour simplifier les choses, il importe de parler du PLU intercommunal du Pays-de Bitche.



Le PLUi, un projet de territoire pour retrouver notre attractivité

Le rôle de PLUi est de préparer l'avenir du territoire. Pour cela il comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du futur PLUi du Pays de Bitche est maintenant disponible dans sa version de travail.

Il est le produit de plus de 30 réunions de travail qui ont impliqué les élus et les forces vives du Pays de Bitche, ainsi que les partenaires institutionnels (DDT, SCOT, PNRVN...) du mois de janvier au moi de juin dernier.

Retrouver un dynamisme démographique garant de vitalité

L'objectif central n°1 du Projet d'Aménagement et de Développement Durable est de permettre au Pays de Bitche de retrouver une croissance et une vitalité démographique.

En effet, notre démographie est fragile : depuis 2007, le Pays de Bitche est passé de 25.500 à 24.750 habitants. Cette évolution a des conséquences en cascade : moins d'enfants dans les écoles, moins de vitalité associative, moins de clients pour nos magasins et nos services, donc au final une spirale négative, moins de richesse et moins de vitalité.

Pour inverser fortement cette tendance dans les dix prochaines années, le PADD fixe une stratégie et définit 35 actions précises.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

L'AMBITION

Une nouvelle vitalité pour une attractivité durable

- Levier d'attractivité n°1 : Valoriser l'atout cadre de vie, nature et services aux habitants
- Levier d'attractivité n°2 : Valoriser l'atout de quasi proximité avec les pôles économiques et urbain voisins
- Levier d'attractivité n°3 : Jouer de manière très engagée la carte du nouveau tourisme « Nature et Patrimoine »

SIX DOMAINES D'ACTIONS

1

Démographie - Habitat
Renouvellement urbain
Développement urbain

3

Commerces - Services
Equipements
Sports - Loisirs - Culture

5

Biodiversité
Climat - Air - Energie
Risques et Nuisances

2

Economie - Emploi
Artisanat - Industrie
Tourisme - Agriculture

4

Mobilité - Transports
Déplacements
Communication

6

Paysage - Cadre de Vie
Qualité Urbaine et
Architecturale - Patrimoine

35
ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES
à découvrir en
lisant le PADD

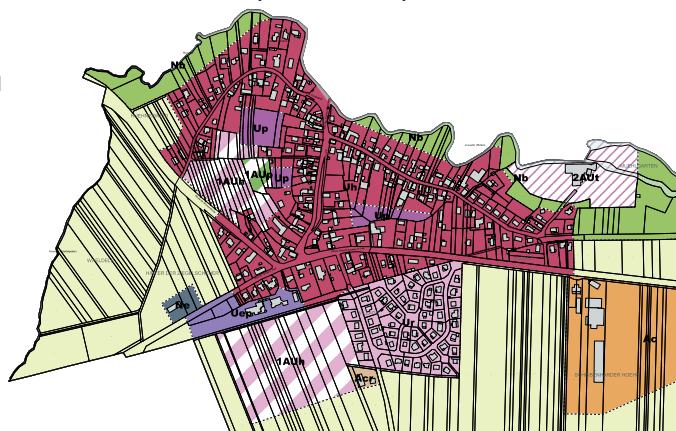
www.cc-paysdebitche.fr
rubrique Territoire et Communes

Le PLUi, un document très concret qui fixe le droit du sol et de la construction de toutes les parcelles, de toutes les communes

Le PLUi remplacera les anciens documents d'urbanisme communaux : cartes communales, plans d'occupation des sols et plans locaux d'urbanisme communaux.

Chose fondamentale, le PLUi est un document très concret pour toutes les communes et pour tous les habitants. En effet, il fixe le droit du sol et de la construction dans son détail.

Autrement dit, c'est le PLUi qui demain dira où l'on peut construire, où l'on ne peut pas construire et quelles règles il faut respecter.



Le PLUi définit un plan de zonage qui classe les terrains du ban communal de toutes les communes en 4 types de zones :

- les zones constructibles classées U
- les zones d'extensions urbaines classées AU
- les zones agricoles classées A
- les zones naturelles classées N

La délimitation des zones est précise, un trait est un trait, d'un côté du trait le terrain est par exemple classé en zone U et se trouve être constructible et de l'autre côté il est classé en zone N et se trouve inconstructible.

Ce classement est fait pour répondre aux objectifs du PADD, mais les conséquences du classement des terrains sont donc aussi importantes que concrètes.

Le PLUi, une démarche intercommunale respectueuse de contexte propre à chaque commune.

Les objectifs du PLUi sont conçus pour l'ensemble du Pays de Bitche, mais leur traduction concrète vise à prendre en compte le contexte et la réalité du terrain de toutes les communes

Dès, maintenant, participez et impliquez-vous

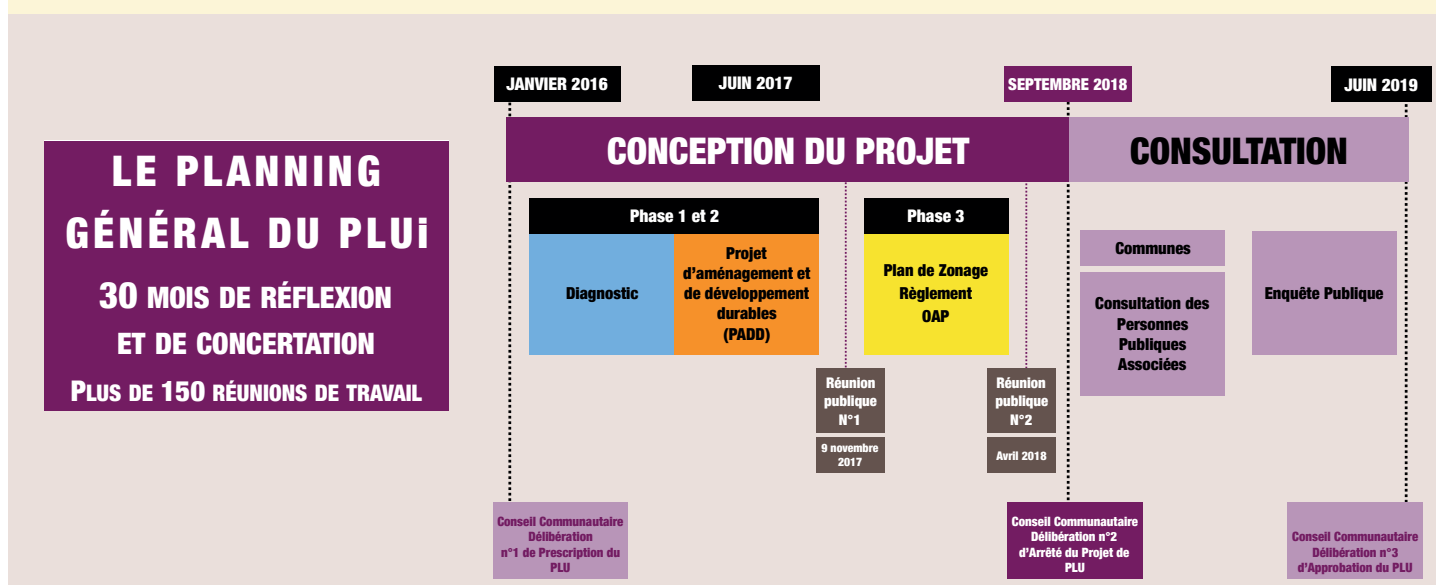
SUR INTERNET

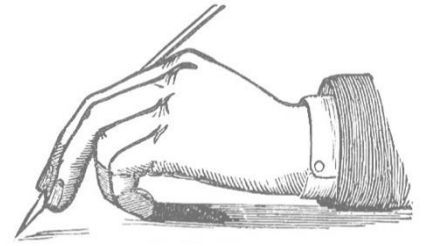
www.cc-paysdebitche.fr
rubrique *Territoire et Communes*

- Consultez et téléchargez les documents de travail
- Posez vos questions et faites vos remarques en ligne

ALLER à la COMMUNAUTÉ DES COMMUNES ou en MAIRIE

- Consultez les documents de travail
- Posez vos questions et faites vos remarques dans le cahier de concertation publique
- Prenez rendez-vous





Dans notre dernière édition nous vous avons annoncé la création d'une nouvelle rubrique que voici ! Parole Libre est réservée aux habitants de Sturzelbronn qui souhaitent s'exprimer.

A vos plumes ! Envoyez-nous vos commentaires à mairie.sturzelbronn@tubeo.eu.

IL FAIT BON VIVRE A STURZELBRONN

J'ai appris à connaître ce charmant petit village il y a plus de 40 ans.

A l'époque je faisais partie des Amis de la Nature et je venais souvent au refuge, qui existe toujours et que tout monde connaît.

C'est un certain Jean-Claude BALVA, qui nous a quitté il n'y pas longtemps, et sa femme Marinette, qui m'avaient emmené et fait connaître cet endroit chargé d'histoire, j'avais 17 ans et donc pas encore de permis de conduire. Je me suis tout de suite senti à l'aise dans cette enclave montagnaise un peu particulière de par sa situation géographique et historique.

J'ai été accepté tout de suite et c'est ici que j'ai eu le bonheur de faire la connaissance de Béatrice WERNER qui est devenue mon épouse. Sa maman, Ernestine WERNER, qui avait connu les affres de la guerre et qui a perdu son mari beaucoup trop vite, était une femme de caractère et soucieuse du bien-être de son prochain.

La maison, dont nous sommes propriétaires aujourd'hui, était toujours ouverte à tous, que ce soit à un membre de la famille, un villageois ou l'étranger de passage. Tous aimaient venir et étaient accueillis en amis. C'est ce que nous essayons de perdurer encore aujourd'hui.

La vie dans le village est paisible, les gens sont accueillants et toujours prêts à rendre service, le bien vivre ensemble est essentiel même si ce n'est pas toujours facile.

Les habitants aiment se confier, partager et rendre service, chacun à sa façon. Je me suis toujours senti chez moi.

Le village, bien connu régionalement et en proche Allemagne, reflète un certain dynamisme. La municipalité a le souci de l'entretien, du bon fonctionnement et de l'investissement, gages d'un bon avenir pour les générations futures.

A une époque où nous vivons certaines mutations, il est d'autant plus important que notre village garde cet esprit que j'ai toujours connu qui en fait sa renommée et sa tranquillité.

Je suis heureux et fier d'habiter ce village, de faire partie de votre communauté, même si pour l'instant notre présence reste épisodique.

Il est important pour moi de vous livrer ce témoignage aujourd'hui, car je suis certain que chacun s'y retrouvera un peu.

Patrick FREIDIG
8, rue de l'Abbaye
STURZELBRONN



FAUNE ET FLORE LOCALES

LE FAUCON PELERIN (*Falco peregrinus*)



Les Falconidés sont une famille de rapaces diurnes de taille petite à moyenne, comportant les caracaras et les faucons. Falco vient du latin "falx" qui désigne la faux. Il fait référence aux ailes falciformes des faucons, longues, étroites et pointues. Les Falconiformes ont été séparés systématiquement des autres rapaces diurnes, les Accipitriformes, près desquels ils étaient classés auparavant. A présent, ils voisinent avec les Psittaciformes (perroquets au sens large) avec lesquels ils ont en commun le bec crochu. On les trouve dans tous les habitats, mais ce sont en moyenne plutôt des prédateurs agiles de milieux ouverts où ils capturent leurs proies grâce à un ongle postérieur développé. Certains d'entre eux sont utilisés pour la chasse au vol, activité qui porte le nom de fauconnerie.

DESCRIPTION

Posé, le faucon pèlerin paraît "compact", plus court et relativement plus large d'épaules que la buse variable, il est aussi sensiblement moins volumineux. En fait la femelle a la corpulence d'un gros pigeon ramier, alors que le mâle, 1/3 plus petit (d'où son nom de "tiercelet") a celle d'un pigeon domestique. Ce terme de "tiercelet" est emprunté à la fauconnerie, il désigne à l'origine le mâle du pèlerin, exclusivement, mais depuis plusieurs décennies il est généralisé au mâle de tous les rapaces. La tête ronde, assez volumineuse par rapport au corps, paraît relativement plus petite chez la femelle que chez le mâle. Elle est noire chez l'adulte, brun plus ou moins sombre ou roussâtre chez les jeunes de moins de 1 an. Les joues sont marquées d'une large tache noire en forme de "favoris" appelée moustache. Celle-ci - commune à toutes les variétés de faucons - est particulièrement large chez le pèlerin ; la tête noire et les larges moustaches donnent l'impression que l'oiseau est casqué. Le bec est courbe, court et pourvu d'une denticulation à la mandibule supérieure qu'on observe chez tous les faucons. Cette sorte de "dent" permettrait aux faucons de tuer plus facilement leur proie en coupant les ligaments des cervicales et la moelle épinière, lorsqu'ils la mordent au niveau du cou après la capture.

CRI

Hors période de nidification, le pèlerin est habituellement silencieux, en revanche de mi-février à fin-juin (période de reproduction), et plus particulièrement lors des parades (février-mars), il est très démonstratif et bruyant. Perchés dans le site de reproduction, le mâle aussi bien que la femelle, émettent des cris longs et traînants qui pourraient constituer le "chant". En vol ou posés sur l'aire ou ses abords, les faucons produisent de nombreuses émissions vocales brèves et "claquantes" (les fameux "Tsick") qui indiquent un haut niveau d'excitation, en particulier à l'approche d'un congénère. S'il est dérangé ou se sent menacé durant la période de reproduction, le pèlerin "alarme" : son cri d'alarme est un cri puissant fait de la répétition de "kré, kré, kré..." éraillés.

HABITAT

Le faucon pèlerin est un oiseau rupestre. Il utilise les falaises aussi bien comme point d'observation élevé pour la chasse que pour nicher. Ses plus fortes densités se trouvent donc dans les régions riches en proies potentielles et où les escarpements rocheux sont nombreux (voir notre article sur le Luchsfelsen). En France, il est cantonné aux falaises côtières de la Manche, ou le long des fleuves de plaine (vallée de Seine par exemple) et jusque vers 2 000 m d'altitude dans les Alpes. Quand les populations rupestres sont à saturation, le pèlerin investit carrières et constructions humaines élevées, jusque dans les grandes agglomérations ou dans les arbres, pour se reproduire. Il niche même parfois au sol, en particulier dans la toundra arctique.

COMPORTEMENT

Le Faucon pèlerin est remarquable par ses capacités de vol.

En période nuptiale, les deux partenaires se livrent à des jeux aériens : poursuites, piqués vertigineux, loopings, tout à fait spectaculaires. Lors de piqués verticaux depuis une très grande hauteur, sa vitesse peut dépasser 350 km/h. La femelle, plus lourde, atteint des vitesses encore plus élevées, bien que le tiercelet, du fait de sa petite taille, donne l'impression d'être plus rapide.

En France, c'est un animal sédentaire. Il en va de même pour la majorité des populations de la planète. Cependant, en Europe du Nord, en Sibérie ou en Amérique septentrionale, où le climat est plus froid, les populations sont migratrices, descendant vers le sud pour hiverner. L'hivernage peut se produire dans le sud de l'Europe et jusqu'en Afrique (pour les populations nord-européennes), ou jusqu'en Amérique du Sud pour les populations nord-américaines. *Falco peregrinus* est un mauvais planeur. Il pratique surtout le vol battu rapide suivi de courts vols planés horizontaux ou de glissades descendantes.



ALIMENTATION

Il n'est pas possible de donner un régime bien précis, celui-ci variant considérablement d'une région et d'une période de l'année à l'autre. Ornithophage, le pèlerin ne chasse pratiquement que des oiseaux capturés en vol. Toutefois il lui arrive, comme beaucoup d'autres faucons, de capturer aussi de gros insectes en vol - hannetons par exemple - ou des chauves-souris et de façon anecdotique des rongeurs.

Ces proies exceptionnelles mises en avant ont souvent donné une fausse idée de la réalité du régime alimentaire du Faucon pèlerin en surestimant ses capacités de chasseur.

REPRODUCTION ET NIDIFICATION



En France, le cantonnement des couples débute avec les premiers beaux jours de février (quelquefois mi-janvier), et culmine début mars. Les accouplements commencent environ 2 à 3 semaines avant la ponte. Comme les nocturnes, les faucons ne construisent pas de nid. Ils pondent à même le sol sur une vire, dans un trou, une niche, ou un ancien nid de grands corbeaux ou d'un autre rapace.

Au Hutzelhof, annexe de Sturzelbronn, a pu être observée au printemps 2017 et fait rarissime, une nichée de faucons **crècerelles** sous les pentes d'un toit (voir photo).

MENACES - PROTECTION

Aujourd'hui, la plus grande menace est l'envahissement des sites de nidification traditionnels par des activités touristiques à caractère sportif - escalade, vol libre, etc... Autrefois inaccessibles, les sites les plus remarquables, ceux qui précisément ont permis à l'espèce d'échapper à l'éradication, deviennent le terrain de jeu de citadins en mal de nature ou de sensations fortes.

Le faucon pèlerin est un des hôtes les plus emblématiques du Pays de Bitche et de nombreux sites rocheux lui offrent un terrain de prédilection pour sa reproduction. Veillez à respecter la réglementation.

ZOOM SUR..



Envahissante Ambrosie

Une plante sauvage qui nuit à la santé !

HISTOIRE

L'ambrosie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) est originaire d'Amérique du Nord. Elle est apparue en France en 1863, vraisemblablement introduite par un lot de semences fourragères. C'est à la faveur des grands travaux d'aménagement du territoire, depuis les années 50, qu'elle est partie à la conquête des zones où le climat lui était favorable.

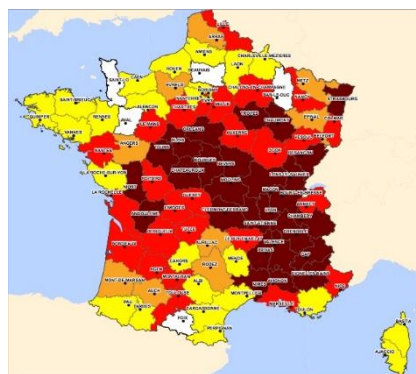
Disséminée essentiellement par l'homme

Les graines d'ambrosie ne sont pas pourvues des dispositifs habituels permettant leur transport par le vent et leurs épines ne leur servent pas à s'accrocher au pelage des animaux. Par contre, elles peuvent être entraînées par l'eau et elles collent parfaitement à la terre transportée par les semelles des souliers, les pneus des camions et tracteurs, et tous les engins qui travaillent le sol.

Les transports de terres contaminées contribuent fortement à la dissémination des graines. Les machines de récolte agricole jouent aussi un rôle lors de la récolte de cultures contenant de l'ambrosie.

De plus, en retournant la terre soit pour cultiver, soit lors de chantiers, l'homme fait remonter des graines d'ambrosie en surface, permettant ainsi leur germination.

L'invasion



Elle a principalement envahi plusieurs régions françaises aux plaines et collines de basses altitudes depuis de nombreuses années, mais il n'est pas rare de la trouver à plus de 800 mètres d'altitude. Les observations ou les signalements récents révèlent néanmoins sa présence dans de nouvelles régions, parfois avec des stations importantes, parfois avec de simples pieds isolés.

Une meilleure information, facilitant l'identification de la plante, explique en partie l'augmentation des signalements.

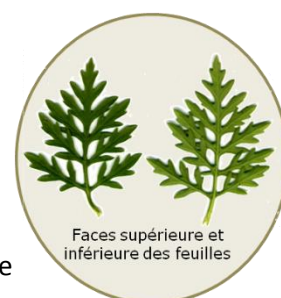
L'augmentation des présences isolées, dans des régions non envahies par l'ambrosie, s'explique souvent par l'apport de graines via certains mélanges de graines pour oiseaux contenant du tournesol.

Sur la carte, les zones en rouge foncé sont les plus touchées mais seuls 5 départements en sont indemnes... pour l'instant (photo Comité parlementaire contre l'ambrosie 2015).

Une plante classée nuisible

Attention, cette plante est de plus en plus invasive, provoque des allergies et d'importants dégâts aux cultures !

Cette plante ne cesse de progresser sur notre territoire comme vous pouvez le constater sur la carte ci-dessus. Au point qu'elle mobilise un comité parlementaire qui réclame son classement dans la liste des végétaux nuisibles et a proposé un amendement à la loi santé. Elle est en effet source non pas de nectar d'immortalité mais d'allergie telles que asthme, conjonctivite, rhinite, eczéma etc. (16% de la population dans les zones impactées) et de perte de rendement de cultures pour les agriculteurs.





Envahissante Ambroisie

Une plante sauvage qui nuit à la santé !



Localisation

Elle prolifère surtout dans les champs et les friches mais aussi au bord des chemins et des routes, des rivières et dans les jardins. Faute de réglementation nationale, ce sont les arrêtés préfectoraux qui prescrivent les modalités de sa destruction et il ne faut pas lésiner.

A ce propos, quand il n'est pas mené de campagne d'arrachage par les communes concernées, c'est aux propriétaires, ce qui inclut les agriculteurs (premières victimes), locataires, fermiers qu'incombe l'obligation de prévenir la pousse de plants d'ambroisie et de détruire ceux développés.

Les obligations de destruction

L'arrêté préfectoral n° 2016-1534 en date du 27 juin 2016 prescrit la destruction obligatoire de l'ambroisie dans le département de la Moselle.

Cette lutte qui relève de la salubrité publique se fait au moyen de désherbant (si possible avant floraison ou grenaison afin que le pollen ne se propage pas). Attention, dans les jardins utilisez des désherbant avec mention « emploi autorisé dans les jardins ».

Le plus efficace demeure le fauchage, l'arrachage, le désherbage thermique, la tonte et le broyage. Le brûlage exige une autorisation et un arsenal préventif afin de ne pas propager le feu.

N'oubliez pas de mettre des gants et de vérifier que des graines ne se soient pas réfugiées dans vos habits, chaussures et matériels... qui sont les moyens de transport clandestin utilisés par l'ambroisie !

La prévention

Une fois détruite, deux techniques préventives sont conseillées :

- le paillage pour bloquer la repousse,
- la végétalisation avec des plantes anti-ambroisie.

Sachez qu'en période de floraison (août-octobre) le pollen se diffuse dans un périmètre de 500 mètres autour des plantes (plus selon le vent). Il est donc conseillé y compris aux promeneurs d'éviter les lieux d'ambroisie. Quant à celles et ceux qui opèrent la destruction de cette plante, il est important de se couvrir le nez et la bouche au moyen d'un masque ou d'un simple foulard voire un mouchoir.

Ce que dit l'arrêté (extraits de l'arrêté n°2016-1534 du 27 juin 2016)

Article 1 : Afin de juguler la prolifération de l'ambroisie et de réduire l'exposition de la population à son pollen, les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants à quelque titre que ce soit sont tenus de :

- Prévenir la pousse de plant d'ambroisie ;
- Nettoyer et entretenir tous les espaces où pousse l'ambroisie.

Article 2 : Sur les parcelles agricoles, la destruction de l'ambroisie devra être réalisée par l'exploitant, jusqu'en limites de parcelles (y compris talus, fossés, chemins etc...).

Article 3 : L'obligation de lutte contre l'ambroisie est également imposée aux gestionnaires des domaines publics de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi qu'aux exploitants d'ouvrages linéaires, en particulier de voies de communication.

Article 4 : La prévention de la prolifération de l'ambroisie et son élimination sur toutes terres rapportées, sur tout sol remué lors de chantiers de travaux, est de la responsabilité du maître d'ouvrage.

Article 5 : L'élimination des plants d'ambroisie doit se faire avant la pollinisation. Elle doit avoir lieu si possible avant la floraison et au plus tard au 1^{er} août de chaque année.

Suivant le mode d'élimination choisi, des interventions ultérieures supplémentaires peuvent être nécessaires en raison de phénomènes de repousse.

Article : Philippe Lostetter

Sources : www.humanite.fr – arrêté n°2016-1534 Photos et illustrations : aigueblanche.fr – www.ambroisie.info.fr

Tous Eco-Citoyens

Agir ensemble pour l'environnement



LE FAUCHAGE TARDIF OASIS DE VIES !



Le fauchage régulier de nos pelouses est une pratique bien ancrée dans nos habitudes liées à l'entretien de nos propriétés, parfois même une nécessité. Mais mesure-t-on réellement l'impact écologique de ce saccage à l'échelle d'un monde végétal et animal insoupçonnés ?

Problèmes liés au fauchage

Le fauchage pose de sérieux problèmes écologiques en faisant disparaître tout un écosystème ; ainsi les plantes annuelles et bisannuelles n'ont plus le temps de terminer leur cycle végétatif et de se reproduire facilitant l'implantation de plantes vivaces beaucoup plus résistantes comme la berce, le chardon et le dactyle qui vont nécessiter une intervention plus fréquente.

Le fauchage de ces plantes favorise leur colonisation au détriment d'autres plus fragiles comme les orchidées sauvages. Le fauchage détruit de véritables niches écologiques qui constituent un des derniers refuges pour nombre d'animaux et de plantes qui interagissent : supprimer les fleurs prive les insectes butineurs de nectar. La pollinisation est donc compromise.

Qu'est-ce que le fauchage tardif ?

Le fauchage tardif effectué en juillet ou mieux encore à la fin de l'été permet aux plantes et aux animaux d'accomplir leur cycle biologique. Ce fauchage tardif ne doit pas être mis en place au hasard au risque de se solder en échec cuisant ; ainsi, plusieurs paramètres sont à prendre en compte :

- la connaissance de la biodiversité de chaque région par un inventaire scrupuleusement réalisé ;
- l'identification des zones où prolifèrent les plantes colonisatrices « indésirables ».

Le fauchage tardif pour moi ?

Chacun d'entre nous peut à sa façon, favoriser la biodiversité dans son jardin et/ou sa pelouse et agir concrètement d'une manière facile et écologique en faveur de l'environnement.

La **biodiversité au jardin** désigne la diversité des organismes vivants, flore autant que faune.

LE FAUCHAGE TARDIF

OASIS DE VIES!

La favoriser, c'est faire de votre jardin un milieu vivant dans lequel des équilibres écologiques se mettent en place naturellement.

Il y a trois bonnes raisons de favoriser la biodiversité dans votre jardin :

- La biodiversité est l'une des conditions vous permettant de pratiquer un éco-jardinage, visant par exemple à produire des fruits et des légumes bio.
- En favorisant la biodiversité, vous contribuerez à recréer un équilibre naturel et vous participerez au maillage écologique du territoire.
- Enfin, vous attirerez chez vous une faune riche, que vous prendrez plaisir à observer.

Cela consiste à adopter des techniques de jardinage respectueuses, à accueillir au jardin une grande diversité de végétaux, y compris des végétaux sauvages, et à préserver ou créer des lieux d'accueil pour la faune.

Comment ?

Tout simplement en laissant dans un coin de votre jardin ou sur un périmètre bien délimité de votre pelouse, une ou plusieurs « zones sauvages » dans lesquelles vous limiterez au maximum vos interventions : fauchez le moins possible, voire pas du tout, et évidemment bannir tout produit chimique !

Laissez faire la nature pardi !

Peu à peu la nature reprend ses droits et elle le fait bien ! Au printemps, le sol regorge de semences en dormance qui n'attendent que le bon moment pour germer. De nombreuses plantes à fleurs et autres graminées vous surprendront par leur beauté simple durant tout leur cycle de vie, de la germination à la montée en graines.

Véritables zones de refuge, ces espaces « sauvages » deviennent le théâtre de tout un biotope varié et notamment certains insectes, loin d'être nuisibles, seront des auxiliaires précieux au jardin ! Le retour et le travail des insectes pollinisateurs (abeilles, guêpes, bourdons, papillons, syrphes...) favorisent la pollinisation et la fécondation des fleurs.

Ouvrez l'oeil

Certains observateurs assidus et adeptes de la pratique de ces zones laissées à l'état sauvage, remarqueront la présence, voire le retour de nombreux mammifères et batraciens venus profiter de cet abri et véritable garde-manger naturel : hérissons, musaraignes, grenouilles, oiseaux et même chauves-souris !

Cache-cache !



Pour parfaire votre action écologique offrez à vos petits hôtes de passage, quelques abris et cachettes appropriés en plaçant çà et là : hôtels à insectes, nichoirs à oiseaux et autres abris à chauves-souris !

Vous serez étonnés du fabuleux spectacle que sait offrir la nature !



NOS DÉCHETS ONT DE LA RESSOURCE !

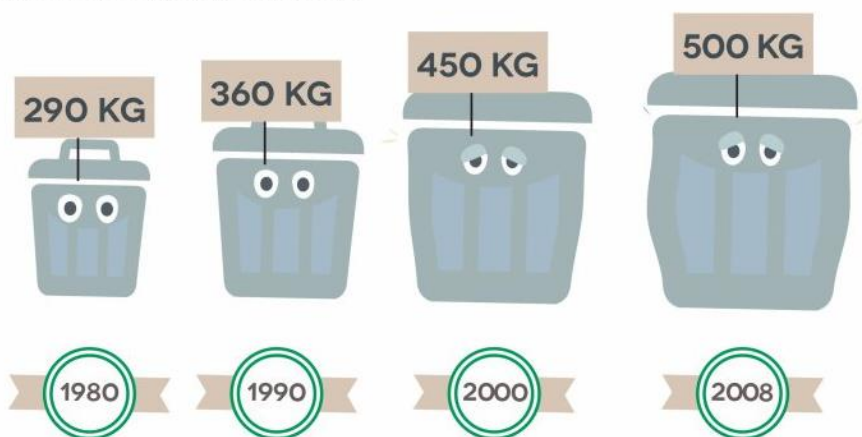
Prévention Déchets : Description

Nos modes de vie évoluent, ils modifient sensiblement notre manière de consommer et donc de jeter, en quantité et en qualité.

Depuis 50 ans, la quantité mondiale de déchets a doublé. La croissance de la population, les changements de comportement et d'habitudes de consommation font partie des nombreuses causes expliquant ce phénomène

LE POIDS DE NOS DÉCHETS

390 kilos : c'est la quantité d'ordures ménagères et d'assimilés (ordures ménagères résiduelles et collectes sélectives) que produit un Français chaque année. **590 kilos** en ajoutant les **200 kilos** que chaque Français dépose en moyenne en déchèterie*.



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS C'EST QUOI EXACTEMENT ?



La prévention des déchets a pour objectif de réduire le volume de déchets à traiter, avant même qu'il ne soit produit et de diminuer leur nocivité. Elle vise aussi le changement de comportement de tous et s'applique à toutes les étapes de la vie des produits, de leur conception à leur fin de vie.

Le Sydème s'est engagé en faveur de la réduction des déchets dès 2002 en mettant en place le tri sélectif des emballages recyclables. Un nouvel élan est donné en 2008 avec la collecte séparative des biodéchets, puis avec le système actuel de multflux permettant la valorisation des déchets fermentescibles et la collecte de l'ensemble des déchets en un unique bac roulant.

NOS DÉCHETS ONT DE LA RESSOURCE !

La deuxième vie des déchets

TYPES DE DÉCHETS

LES JOURNAUX REVUES & MAGAZINES

- › **Type de traitement** : Fabrication de journaux.
- › **Devenir** : Papier recyclé.



LE CARTON ET LES CARTONNETTES

- › **Type de traitement** : Fabrication de pâte à papier recyclé.
- › **Devenir** : Carton.



BRIQUES ALIMENTAIRES

- › **Type de traitement** : Fabrication de pâte à papier recyclé.
- › **Devenir** : Papier essuie-tout, papier cadeau, enveloppes.



LES BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE (PET INCOLORE ET COLORÉ, PEHD)

Dans cette filière, seuls les Thermoplastiques (matière fondant à la chaleur et reprenant sa rigidité en refroidissant) peuvent être recyclés.

- › **Type de traitement** : Fabrication de paillettes de PET et PEHD.
- › **Devenir** : Bouteilles, flacons, bidons, containers, tuyaux, jouets, pièces automobiles...



ACIER & ALUMINIUM

Relativement facile à trier, les métaux peuvent être également valorisés en matière première.

Le recyclage des métaux ferreux peut se faire à l'infini car les propriétés de l'acier et de l'aluminium ne s'altèrent pas lors des refontes successives.

- › **Type de traitement** : Fonte de l'acier, de l'aluminium et remoulage.
- › **Devenir de l'acier** : aérosols, composants électroniques, caddies, rail ferroviaires...
- › **Devenir de l'aluminium** : barquettes, jantes, cadre de vélo, câbles électriques...



LE VERRE

Le recyclage du verre permet d'économiser la matière première : le sable, de réduire le volume des déchets d'emballage et d'économiser de l'énergie.

En effet, le recyclage du verre nécessite une température de fonte moins élevée que celle des matières premières. Le verre peut être recyclé à l'infini sans perte de poids ni de qualité. **1kg de calcin = 1 kg de verre à la fonte.**

- › **Type de traitement** : Concassage, fonte et moulage du verre.
- › **Devenir** : Bouteilles, un objet de décoration, miroir, vitrage...



A VOS PHOTOS...

Notre village à travers vos clichés



Céline RITZENTHALER, photographe en herbe, nous offre ce cliché reflétant la force tranquille de cette femelle Highland Cattle au repos. L'effet noir et blanc ajoute un peu de mystère dans cette composition qui joue avec finesse de toutes les nuances de gris et de luminosités. Merci à l'artiste !

Envoyez vos photos à mairie.sturzelbronn@tubeo.fr !

1870

La bataille à Sturzelbronn



ou le mystérieux tableau de Louis BRAUN.

RAPPEL : La guerre franco-allemande, parfois appelée guerre franco-prusse ou guerre de 1870, est un conflit qui oppose, du 19 juillet 1870 au 28 janvier 1871, la France et une coalition d'Etats allemands dirigée par la Prusse et comprenant les vingt-et-un autres Etats membres de la confédération de l'Allemagne du Nord ainsi que le royaume de Bavière, celui de Wurtemberg et le grand-duché de Bade.

Le 19 juillet 1870, l'Empire français déclare la guerre au royaume de Prusse. Les hostilités prennent fin le 28 janvier 1871 avec la signature d'un armistice. Le traité de paix, signé le 10 mai à Francfort-sur-le-Main, consacre la défaite de la France et la perte du territoire d'Alsace-Lorraine annexé au Reich allemand victorieux.

La défaite et la perte de l'Alsace-Lorraine provoquèrent en France un sentiment de frustration qui contribua à l'échec du pacifisme et, plus tard, à l'entrée du pays dans la Première Guerre mondiale.

De cette épopée tragique, intéressons-nous tout particulièrement à un personnage, celui de Herrmann WEINACHT (1845-1905). Si son passage à Sturzelbronn a été bref, son acte héroïque a néanmoins donné naissance à un tableau remarquable (ci-dessus), immortalisant ainsi un épisode historique au sein de notre village. Certains faits de guerre tombent inmanquablement dans l'oubli collectif, par pudeur ou abnégation, il est des événements terribles qu'il est effectivement préférable d'oublier ou dont il n'est pas grand intérêt d'en faire mémoire. Et pourtant...

LES FAITS : Herrmann WEINACHT, âgé de 25 ans en ce 18 juillet 1870 venait de rejoindre le deuxième escadron du 5^{ème} régiment de cheveau-légers (escadron appartenant à la cavalerie légère) basé à Primasens, afin de sécuriser la région frontalière. Ils furent rejoints, le 31 juillet vers 17 heures, par le 12^{ème} régiment des hussards de Thuringe.

Le 1^{er} août 1870, au petit matin, les deux escadrons dont faisait partie Hermann WEINACHT, attelèrent leurs montures et partirent pour une reconnaissance le long de la frontière française.

A peine après avoir franchi la frontière, s'avançant sur la route de Bitche en direction du village de Sturzelbronn, ils tombèrent nez à nez avec une unité française en train de réceptionner des vivres.

Cette confrontation imprévue déclencha aussitôt une terrible bataille qui fit de nombreuses victimes et blessés du côté des soldats français, de toute évidence en position de faiblesse car non préparés au combat et en nombre inférieur.

Passé l'effet de surprise et avantagés par la parfaite connaissance du terrain, plusieurs soldats français réussirent à prendre la fuite et à dévaler les pentes abruptes des collines. Arrivés en contrebas et protégés par la configuration du terrain, ils firent feu sur les unités allemandes qui à leur tour durent fuir vers les sommets afin d'être hors d'atteinte des balles des soldats français. Plusieurs chevaux de la cavalerie allemande s'écroulèrent sous la salve mortelle des coups de mitraille.

Tombé de sa monture après avoir perdu sa selle durant la chevauchée, un hussard prussien était désormais en situation délicate et menacé d'être capturé par la troupe française. Herrmann WEINACHT, également au sol après la perte de sa selle, avait néanmoins réussi à retenir sa monture et à se mettre à l'abri. Conscient du danger imminent qui menaçait le jeune prussien, Herrmann enfourcha vaillamment son cheval sans selle et galopa sous une pluie de projectiles mortels vers son collègue démuni. Parvenu à sa hauteur, il saisit le soldat effrayé par le collet et le tira sur son cheval. Tous deux parvinrent à s'échapper, indemnes.

CONCLUSION : Si d'un point de vue militaire, cet acte est resté sans effet, il est en revanche d'une importante portée morale et humaine. En effet, quatre années seulement avant cet événement, la Bavière et la Prusse étaient encore des ennemis virulents. L'acte délibéré et héroïque de Herrmann WEINACHT fut reconnu comme symbole d'une amitié restaurée entre les deux opposants. Reconnu comme un héros national, Herrmann fut décoré, en 1876, de la « croix de fer 2^{ème} classe » (équivalent de notre médaille de la légion d'honneur) pour son acte de bravoure. Reconnaissance exceptionnelle pour l'époque et inédit pour un acte de ce genre.

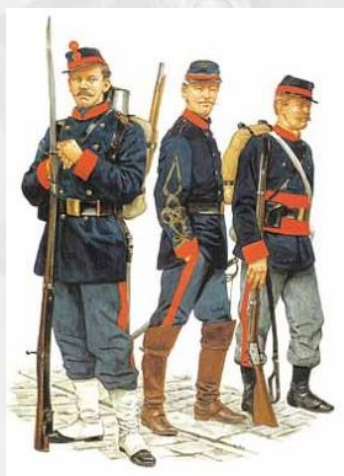
L'événement fut largement relayé dans la presse et les récits publics et eut un impact positif colossal auprès de la population, exaspérée par les tragédies et pertes humaines liées aux conflits.

A la fin de la guerre, en 1871, Herrmann se retire à Zweibrücken où il épouse Henriette Elisabeth CAJAR et se consacre à son métier de tailleur. Le couple émigre par la suite au Canada où Herrmann meurt en 1905.

LE TABLEAU : En 1905, les officiers survivants du 5^{ème} Régiment de cheveu-légers, duquel faisait partie Herrmann WEINACHT, émettent officiellement le souhait d'immortaliser le fameux événement patriotique de leur camarade. L'œuvre est confiée au professeur et peintre Louis BRAUN qui réalise le tableau la même année et qu'il baptise « Das Gefecht bei Stürzelbronn » (trad. La Bataille à Sturzelbronn), dont l'original peint à l'huile se trouve aujourd'hui exposé au Musée de l'Armée Bavarois à Ingolstadt. Le journal « Pfälzische Presse » couvre l'événement de la sortie de l'œuvre de Louis BRAUN dans une édition du 12 mars 1905 et transmet un exemplaire de son article à Herrmann WEINACHT au Canada. Herrmann ne donnera plus jamais signe de vie.



Le peintre Louis BRAUN



Officiers et soldats de l'armée française (1870)



Hussard de la Garde Royale Prussienne

Article : Philippe Lostetter
Sources : Wikiwand / carlpepin.com / Bayerisches Armeemuseum / Bertrand Malvaux



Sentiers & découvertes

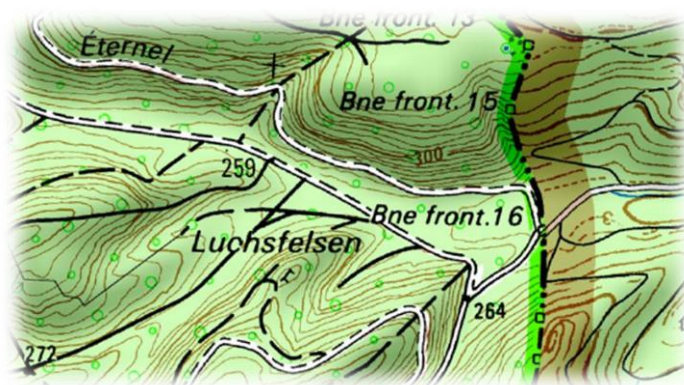


Sites et sentiers remarquables à Sturzelbronn

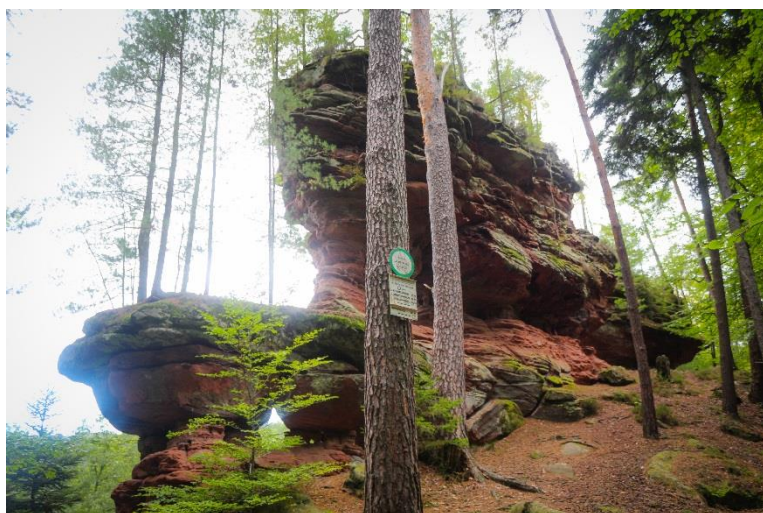
Luchsfelsen (alt. 305 m)

Le rocher du lynx

Dans la continuité de nos promenades forestières et la mise en lumière des sites et rochers remarquables de la forêt de Sturzelbronn, voici un exemplaire colossal en matière de sculpture naturelle. Le Luchsfelsen est situé à mi-chemin entre la France et l'Allemagne. Sur la route menant du hameau de la Bremendell vers le village de Ludwigswinkel, à environ 10 minutes de marche à pied, il vous faut emprunter le chemin forestier sur votre gauche. Un premier panneau indicateur du Club Vosgien vous indique que vous êtes sur la bonne voie en direction du Luchsfelsen. Après une bonne centaine de mètres, tout en suivant le balisage, il vous faudra quitter le chemin principal pour suivre un petit sentier à flanc de colline.



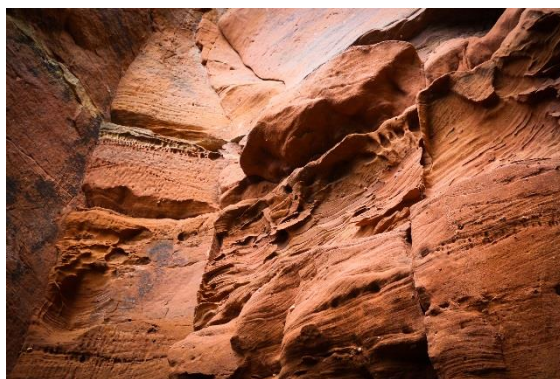
À l'approche du site, en période estivale, on pourrait croire le Luchsfelsen comme dissout dans son écrin végétal, mais il n'en est rien. Arrivés sur les lieux, le mastodonte vous révèle sa puissante carrure et vous invite, en premier lieu, à vous arrêter et considérer toute l'énormité de sa masse rocheuse sculptée par le temps. En l'abordant vous constaterez que le site est composé en réalité de deux imposants monolithes bien distincts, séparés par une petite ouverture d'environ cinq mètres. Cette « fenêtre » ouvre un point de vue forestier sauvage sur le vallon solitaire du Schliesselthal ainsi que sur le massif du Hoher Reissen. Le fin socle sur lequel repose l'ensemble de l'édifice semble défier toutes les lois de la physique.



La structure rocheuse du Luchsfelsen est composée d'érosions et de sculptures éoliennes particulièrement remarquables, certaines en fines strates et d'autres dites « en mille-feuilles ». On peut même y observer plusieurs lignes de « conglomérats », ces galets emprisonnés dans le substrat gréseux. Le grès y est très poudreux et friable et donc très sensible à l'action de l'érosion éolienne. L'architecture globale du Luchsfelsen est riche d'arches impressionnantes, de formes insolites, de niches et de voûtes, le tout étagé sur

plusieurs niveaux. Le corps tout entier du rocher semble torturé par le poids du plateau supérieur constitué de roche plus dure et donc moins sujette à l'érosion.

La façade « arrière » de ce géant vous offre toute une palette de tons rosés et orangés et de très jolies sculptures aériennes, presque fantomatiques. En fin d'après-midi, sous les rayons du soleil couchant, le Luchsfelsen vous offre le spectacle envoûtant de ses couleurs flamboyantes caractéristiques du grès des Vosges ! En regardant vers son sommet on peut admirer un plateau supérieur imposant, couronné de quelques spécimens de pins bonzaïs.



Pourquoi Luchsfelsen ?

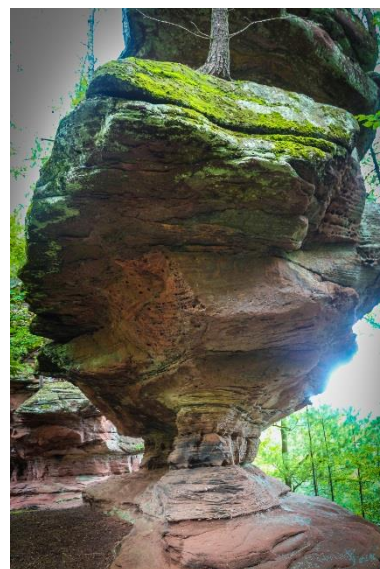
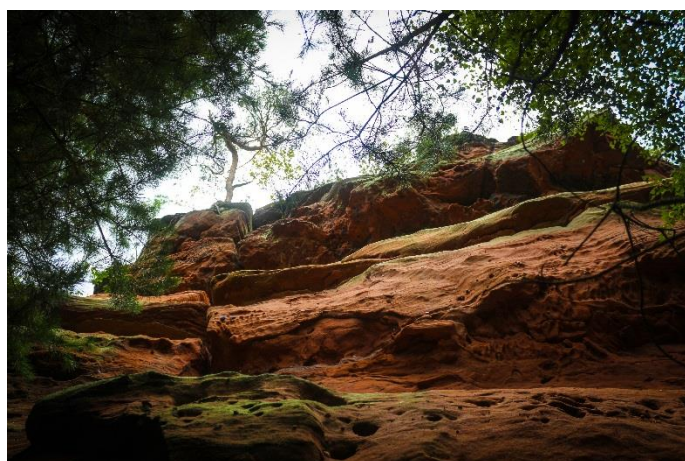


« Luchs » signifiant « lynx », le nom de ce rocher est néanmoins épris de mystères et lors de nos recherches nous avons déniché quelques explications diverses et variées, parfois saugrenues. Nous avons cependant retenu les plus plausibles. L'une d'entre elles fait évidemment référence au lynx, naturellement très présent par le passé. Le site aurait eu la prédilection de ce prédateur car offrant un exceptionnel et stratégique point de vue sur la vallée environnante, une aubaine pour y repérer une proie. Une autre explication, plus funeste, nous fait état du dernier lynx du secteur, vu et abattu sur le rocher. Cette autre légende encore, plus romantique, fait état des nombreuses œillères qui percent la muraille de grès, rappelant les yeux perçants du félin.

Accès réglementé

Attention cependant, si certains rochers remarquables du Pays de Bitche sont très attractifs, ils regorgent presque systématiquement de richesses naturelles diverses (faunes rares, flore exceptionnelle etc...) et le Luchsfelsen ne déroge pas à cette règle. C'est pourquoi son accès en est strictement réglementé en période de nidification. Identifié comme espace de reproduction du faucon pèlerin, espèce sévèrement protégée, l'accès au Luchsfelsen en est interdit avec l'arrivée des premiers beaux jours de février (parfois mi-janvier) et jusqu'à la mi-mars. Veillez à respecter scrupuleusement le balisage mis en place.

Coordonnées GPS : Latitude 49°06962, Longitude 7°63714





Hameau de la Hardt (années 1960) – collection Marie-Astrid SCHIFF